

*Respect des normes
éthiques les plus strictes*



RESPECT D'AUTRUI • ESPRIT D'ÉQUIPE • AMÉLIORATION CONTINUE

Vivre nos valeurs



CODE DE CONDUITE

UN MESSAGE DE NOTRE PRÉSIDENT DU CONSEIL ET PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Exercer un leadership respectueux de l'éthique est plus important que jamais. En plus de nos valeurs de respect d'autrui, d'esprit d'équipe et d'amélioration continue, la réputation d'intégrité et de respect rigoureux de l'éthique fait la force de notre Société et lui confère un avantage concurrentiel. Les collaborateurs de Colgate, tout comme nos consommateurs et nos clients, nos investisseurs et nos partenaires sont profondément attachés à notre réputation.

Depuis son lancement il y a près de 30 ans, notre Code de conduite est le fil rouge qui nous guide, avec un ensemble de principes qui reflètent les valeurs de Colgate et ont établi les normes qui régissent notre comportement déontologique. Le Code est régulièrement revu, mis à jour et réévalué afin de conserver sa pertinence. En tant que société internationale opérant dans une multitude de pays autour du globe, nous devons tous veiller à ce que notre conduite et nos décisions soient à la hauteur des idéaux et des valeurs qui sont affirmées dans notre Code.

Chacun d'entre nous prend chaque jour des décisions qui peuvent avoir des répercussions sur le plan personnel, financier, communautaire ou éthique. En tant que membre de la famille Colgate, il est important que vous lisiez, compreniez et respectiez notre Code afin de prendre des décisions guidées par un sens des responsabilités vous permettant d'agir avec intégrité et de respecter les normes éthiques les plus rigoureuses.

Il est attendu des collaborateurs de Colgate de faire systématiquement preuve d'un comportement démontrant leur respect de l'éthique à travers leurs actes et leurs paroles. Cela sous-entend aussi pour vous de manifester votre opposition à tout comportement qui contrevient à notre Code, à d'autres politiques de Colgate ou aux lois en vigueur.

Les collaborateurs de Colgate éprouvent une grande fierté à l'égard de nos résultats. Ceux-ci sont certes importants, mais la façon dont nous les obtenons l'est tout autant. Merci d'avance de votre engagement sans faille en faveur de nos valeurs partagées et de votre conduite déontologique, lesquelles sont essentielles à nos succès futurs.



Ian Cook

Ian Cook
Président du conseil et président-directeur général

VIVRE NOS VALEURS

En nous laissant guider par les valeurs Colgate de respect d'autrui, d'esprit d'équipe et d'amélioration continue, nous créons une culture qui favorise l'esprit d'équipe et le travail collégial permettant la réalisation d'objectifs communs. Les trois valeurs fondamentales de Colgate font partie intégrante de tout ce que nous faisons.

RESPECT D'AUTRUI

La Société traite toutes les personnes avec respect et considération : le personnel de Colgate, les clients, les actionnaires, les consommateurs, les fournisseurs et les partenaires commerciaux. Colgate s'est engagée à agir avec compassion, intégrité, honnêteté et selon les normes éthiques les plus rigoureuses dans toutes les situations, à écouter les autres avec respect et à valoriser les différences de chacun. La Société est également déterminée à protéger l'environnement mondial, à améliorer les communautés où vivent et travaillent les employés de Colgate et à se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur.

ESPRIT D'ÉQUIPE

Tous les collaborateurs de Colgate font partie d'une équipe mondiale, déterminée à travailler ensemble au-delà des frontières et dans le monde entier. Ce n'est qu'en partageant des idées, des technologies et des talents que la Société sera en mesure d'atteindre et de maintenir une croissance rentable.

AMÉLIORATION CONTINUE

Colgate est déterminée à progresser chaque jour dans toutes ses activités, que ce soit dans le cadre du travail individuel ou en équipe. En comprenant mieux les attentes de nos consommateurs et de nos clients, en innovant et en améliorant en permanence nos produits, services et processus, nous pouvons faire de Colgate la meilleure entreprise qui soit. Face à la concurrence croissante sur le marché actuel, les valeurs de Colgate sont à la base de la réussite des individus, des équipes et de l'entreprise. C'est seulement en respectant les autres et en appliquant les valeurs de Colgate que nous pouvons espérer atteindre des résultats exceptionnels.

DIRIGER AVEC RESPECT

« Diriger avec respect » est la méthode par laquelle les collaborateurs de Colgate mettent en pratique les valeurs de la Société.

En dirigeant avec respect, nous créons un environnement où chacun se sent libre de formuler des suggestions, d'apporter des idées et de contribuer à la réussite de l'organisation.

En dirigeant avec respect, nous créons un environnement où chacun s'intéresse réellement aux personnes qui l'entourent, ce qui améliore leur collaboration et leur permet de réaliser leur plein potentiel.

Les principes permettant de Diriger avec respect sont les suivants :

COMMUNIQUER

Exprimer ses idées de façon claire et simple ; écouter les autres ; créer un environnement où les gens se sentent à l'aise pour dire ce qu'ils pensent ; promouvoir l'échange d'informations continu et en temps utile.

FOURNIR ET SOLLICITER DU FEEDBACK

Favoriser l'épanouissement professionnel de tous les employés de Colgate en donnant et sollicitant des commentaires spécifiques et constructifs ; donner des orientations claires et aider les gens à ne pas perdre de vue leurs objectifs ; susciter des changements positifs et encourager un travail exceptionnel.

VALORISER LES CONTRIBUTIONS SPECIFIQUES

Valoriser et reconnaître les contributions et les réalisations professionnelles des autres ; respecter l'individualité ; faire participer les autres à la prise de décisions et à l'établissement de priorités. La mise en valeur des différences individuelles est essentielle pour assurer la réussite de l'entreprise, aujourd'hui et demain.

PROMOUVOIR L'ESPRIT D'ÉQUIPE

Bâtir une dynamique d'engagement envers des objectifs communs ; résoudre les conflits de manière positive.

DONNER L'EXEMPLE

Donner l'exemple en se comportant sur le plan professionnel dans le respect de la déontologie, en gérant le stress et en créant un environnement de travail agréable et équilibré.

CODE DE CONDUITE COLGATE-PALMOLIVE

TABLE DES MATIÈRES

À propos du Code de conduite

Nos relations les uns avec les autres

- Nous nous efforçons d'entretenir des rapports de travail positifs
- Nous encourageons une communication ouverte et honnête
- Nous considérons les collaborateurs de Colgate comme notre ressource la plus précieuse

Nos relations avec la Société

- Nous évitons les conflits d'intérêts
- Nous protégeons les secrets industriels et commerciaux et les informations confidentielles de la Société
- Nous nous conformons aux politiques en matière de demandes d'informations émanant de la presse et des médias
- Nous tenons nos livres et nos dossiers avec rigueur
- Nous protégeons les actifs de Colgate
- Nous utilisons de manière responsable les ressources que constituent les technologies de l'information et les médias sociaux

Nos relations avec notre Conseil d'administration

- Nous disposons d'un Conseil d'administration qui est indépendant, expérimenté et diversifié
- Nous encourageons la communication directe et ouverte avec le Conseil d'administration
- Nous avons le souci de l'excellence en matière de gouvernance d'entreprise

Nos relations avec les entités commerciales extérieures

- Nous faisons preuve de déontologie dans nos rapports avec les fournisseurs et les clients
- Nous n'offrons pas ni n'acceptons de cadeaux illicites
- Nous respectons les secrets industriels et commerciaux et les informations confidentielles des autres

22	Nos relations avec les consommateurs	• Nous définissons les normes de qualité les plus strictes pour nos produits • Nous écoutons le consommateur • Notre publicité est honnête et précise
24	Nos relations avec les pouvoirs publics et la loi	• Nous nous conformons à toutes les lois en vigueur • Nous nous conformons au droit de la concurrence • Nous nous conformons à la législation régissant les valeurs mobilières • Nous nous conformons aux lois anti-corruption • Nous nous conformons à la réglementation commerciale internationale • Nous respectons la confidentialité des données et les lois sur la protection des données • Nous nous conformons aux lois régissant la conservation des documents • Nous ne version pas de contributions politiques
31	Nos relations avec la société	• Nous contribuons aux collectes de fonds et aux actions bénévoles locales • Nous travaillons avec les pouvoirs publics sur des questions affectant notre activité • Nous combattons l'exploitation et le travail humain • Nous démontrons notre attachement aux droits universels de l'homme
33	Nos relations avec l'environnement	• Nous militons pour le développement durable et la responsabilité sociale • Nous sauvegardons et protégeons la planète
34	Nos relations avec les actionnaires	• Nous assurons une bonne gouvernance de l'entreprise pour protéger la valeur pour l'actionnaire • Nous gérons des programmes d'audit efficaces pour renforcer la confiance des investisseurs • Nous tenons les actionnaires informés des progrès de la Société
35	Notre responsabilité en matière de conformité	• La communication et l'information sont essentielles • Nous disposons de ressources internes pour vous aider si vous avez besoin de conseils • Nous faisons part de nos préoccupations aux personnes compétentes • Des sanctions disciplinaires peuvent être imposées • Le Code s'applique à tous les collaborateurs de Colgate et à toutes les activités de la Société

À PROPOS DU CODE DE CONDUITE

Le Code de conduite de Colgate est une importante ressource qui nous aide à faire preuve d'intégrité dans nos interactions professionnelles et commerciales quotidiennes. Le Code est pour chacun d'entre nous l'affirmation claire que c'est la manière dont nous atteignons nos résultats qui compte. Ce Code s'applique à tous les collaborateurs de Colgate, y compris les administrateurs, les dirigeants et tous les employés de la Société et de ses filiales. Les fournisseurs et prestataires sont également soumis à ces exigences, car le respect du Code de conduite par les tiers est une condition impérative pour mener des activités commerciales avec Colgate.

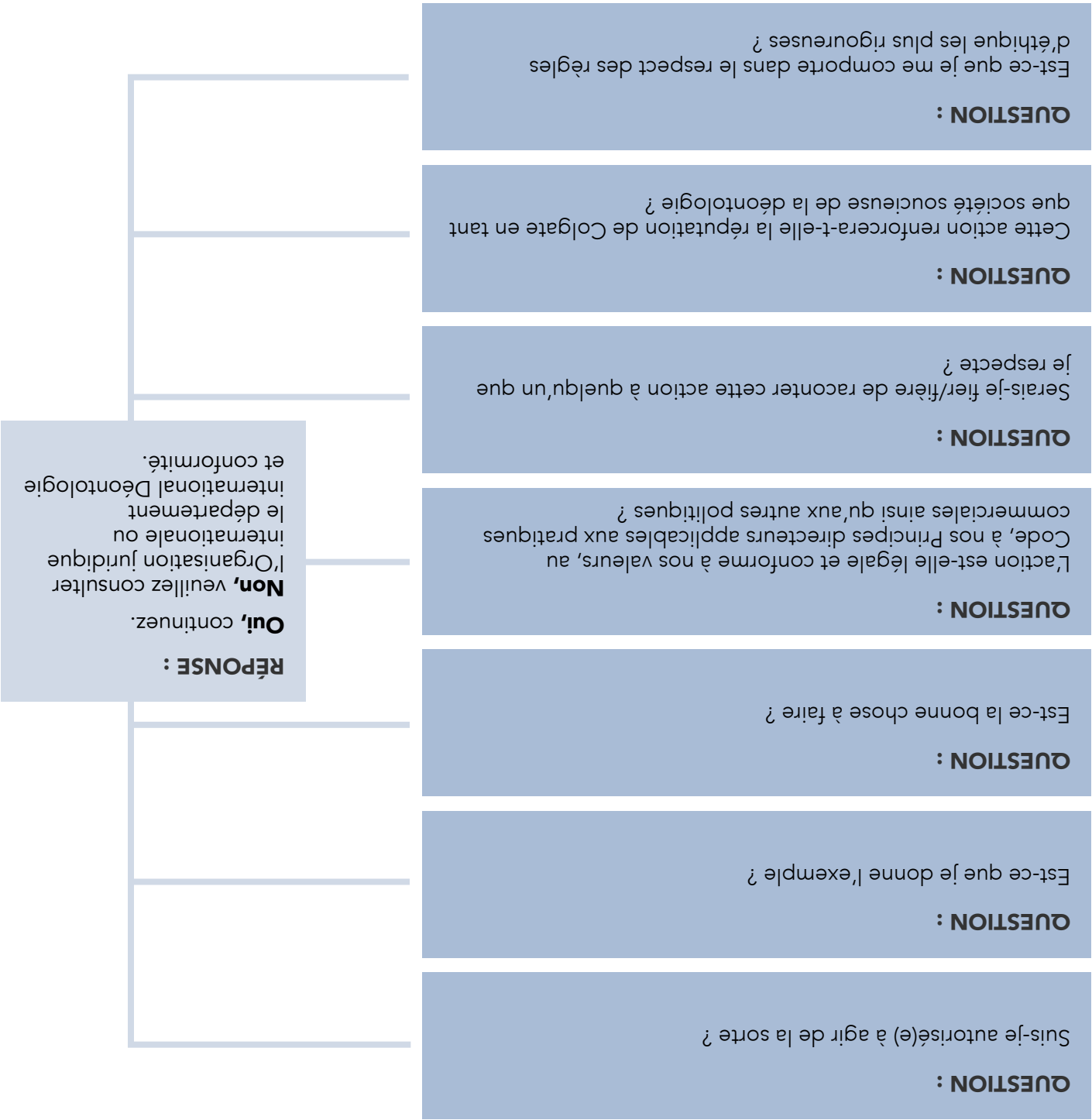
Il incombe à chaque employé de faire preuve d'intégrité et de leadership en se conformant au Code, aux [Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales internationales](#), aux politiques de la Société et aux lois en vigueur. En respectant la déontologie et l'intégrité comme des dimensions à part entière de nos relations et de nos processus décisionnels professionnels et commerciaux, nous démontrons notre engagement en faveur d'une culture promouvant les normes éthiques les plus rigoureuses.

Si vous posez des questions ou nourrissez des inquiétudes quant à l'interprétation ou au respect du Code de conduite ou de toute politique ou procédure associée de Colgate, vous devez en parler avec votre supérieur hiérarchique ou un représentant des Ressources humaines, de l'Organisation juridique internationale ou du département international Déontologie et conformité.

La politique et la pratique suivies par Colgate consistent à observer les normes éthiques les plus rigoureuses et à créer un lieu de travail à l'abri des comportements inappropriés ou illicites, dans lequel les collaborateurs sont encouragés à faire part de leurs préoccupations à la Société sans crainte de représailles. En conséquence, aucune sanction ne sera prise chez Colgate à l'encontre d'un employé, ancien employé, agent ou tiers qui aurait porté plainte, signalé, participé ou prêté assistance à une enquête portant sur une infraction éventuelle au Code de conduite de la Société, de ses politiques et de la législation en vigueur, à moins qu'il ne soit établi que les allégations formulées ou les informations communiquées étaient intentionnellement mensongères ou n'ont pas été faites de bonne foi. Dans la mesure du possible, Colgate préservera le caractère confidentiel de toutes les alertes. Toutes les allégations de représailles feront l'objet d'une enquête et, si nécessaire, des mesures disciplinaires seront prises, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Le Code est accessible en ligne et a été traduit en quarante langues. Tous les collaborateurs de Colgate sont tenus de le lire, de le comprendre et de se conformer à ses modalités. Pour renforcer notre engagement, les collaborateurs de Colgate suivent une formation au Code et sont certifiés sur une base annuelle. Le respect du Code sera plus facile à assurer si chacun fait appel à son bon sens et n'hésite pas à demander conseil lorsque le besoin s'en fait sentir. En cas d'incertitude concernant une mesure particulière, posez-vous les questions suivantes :

QUESTIONS CONCERNANT LA PRISE DE DÉCISIONS ÉTHIQUES



NOS RELATIONS LES UNS AVEC LES AUTRES

Les contacts que nous avons les uns avec les autres doivent être fondés sur une confiance et un respect réciproques.

Nous nous efforçons d'entretenir des rapports de travail positifs

Colgate s'enorgueillit du solide engagement personnel de ses collaborateurs, ainsi que des remarquables résultats qui sont le fruit de cet engagement. Mais ce niveau d'engagement n'est possible que dans un climat de confiance, d'ouverture, de communication honnête et de respect. Tous vos rapports avec vos collègues, vos subordonnés directs et vos supérieurs hiérarchiques doivent reposer sur un partenariat dans lequel le comportement de chacun est régi par un engagement indéfectible au respect des normes éthiques les plus rigoureuses.

Votre place, par rapport aux personnes avec lesquelles vous travaillez, doit être celle de membre d'une équipe gagnante. L'élan sous-jacent qui est la force motrice de l'entreprise provient d'individus travaillant en harmonie, focalisés sur un ensemble d'objectifs communs. Pour que cette relation d'équipe dynamique fonctionne, chacun doit assumer ses propres responsabilités, en sachant que les autres, de leur côté, feront de même. Cela signifie apporter aux autres l'aide requise, à tous les niveaux, pour que le travail soit fait. Nul individu ou unité fonctionnelle ne peut faire passer ses priorités avant celles de la Société.

Vos rapports avec les personnes avec qui vous travaillez doivent promouvoir la déontologie en donnant l'exemple en matière de décence, équité et intégrité. En qualité de responsables, il nous incombe à tous de maintenir des normes élevées de performance et de créer un environnement favorable au travail en équipe, au respect mutuel et à un comportement éthique.

Nous encourageons une communication ouverte et honnête

Encouragez une réflexion créative et innovante et, si vous êtes cadre ou agent de maîtrise, respectez vos subordonnés en leur laissant la liberté requise pour leur permettre de faire leur travail. Pour améliorer les performances, n'hésitez pas à faire part de vos propositions et suggestions.

Vos rapports avec votre supérieur hiérarchique doivent être empreints de confiance et de respect mutuels. Votre supérieur hiérarchique et vous-même constituez une équipe, avec un même but, qui est d'atteindre les objectifs assignés à votre unité par la Société.

Il vous incombe, de même qu'à votre supérieur hiérarchique, de vous assurer que la communication entre vous est ouverte et honnête. Prenez l'initiative aussi souvent que vous le pouvez. Sachez vous montrer innovant(e) pour régler les problèmes. Votre coopération et votre créativité sont essentielles pour atteindre les objectifs de votre unité et de la Société.

Nous considérons les collaborateurs de Colgate comme notre ressource la plus précieuse

L'engagement de Colgate envers le bien-être des individus s'exprime par une multiplicité de programmes conçus pour promouvoir et récompenser la réussite en équipe et individuelle. Vous êtes encouragé(e) à progresser aussi loin que vous le pouvez et à apporter à la Société une contribution aussi importante que possible. Au bout du compte, ce sont les efforts de collaborateurs compétents et talentueux de Colgate, partout dans le monde, qui font le succès de notre Société.

Les collaborateurs de Colgate peuvent obtenir des informations supplémentaires en se référant à la [Politique d'égalité des chances de la Société en matière d'emploi](#) sur ourcolgate.com.

• Nous assurons un environnement de travail inclusif et atteignons l'excellence en attirant et en retenant, parmi notre main-d'œuvre, des collaborateurs venant de tous horizons.

• Nous interdisons le harcèlement, sexuel ou autre, de collaborateurs de Colgate par qui que ce soit, sur le lieu de travail ou dans l'exercice des activités de la Société.

• Nous nous efforçons d'éviter le favoritisme ou la simple apparence de favoritisme au travail, conformément aux politiques et aux procédures adoptées par la Société.

Les collaborateurs de Colgate peuvent obtenir des informations supplémentaires en se référant à la [Politique de lutte contre le harcèlement de la Société](#) sur ourcolgate.com.

Colgate offre des possibilités d'emploi égales à toutes les personnes compétentes. La Société ne pratique aucune forme de discrimination à l'égard d'un employé ou d'un demandeur d'emploi en raison de :

Cet engagement s'applique, mais sans s'y limiter, aux situations de recrutement, d'embauche, de promotion, de mutation, de rémunération, de formation, de rétrogradation ou de licenciement.

- Sa race ou son origine ethnique
- Sa couleur de peau
- Sa religion
- Son sexe ou son identité sexuelle
- Son origine nationale
- Son âge
- Ses préférences sexuelles
- Son handicap
- Son état civil
- Son statut d'ancien combattant
- Toute autre caractéristique protégée par la loi

QUESTION :

J'ai le sentiment que mon chef traite certains des membres de notre équipe d'une manière irrespectueuse, non conforme à nos principes de Diriger avec respect, mais je n'en suis pas certain(e). Puis-je consulter quelqu'un sur ce point par l'intermédiaire de la ligne d'assistance EthicLine ?

RÉPONSE :

Oui, bien sûr. Mais n'oubliez pas que pour toute question relative à votre lieu de travail, vous pouvez également consulter votre représentant local des Ressources humaines ou un membre de votre équipe de direction auquel vous faites confiance. À moins que vous ne préfériez vous adresser au département international Déontologie et conformité qui pourra également vous donner des conseils ou des éclaircissements.

QUESTION :

Un membre de mon service a fait des allusions répétées aux préférences sexuelles d'un collègue, non sans utiliser des qualificatifs péjoratifs. Quand j'en ai parlé avec lui, il m'a répondu que c'était seulement une plaisanterie et il a continué. Est-ce que j'ai fait ce qu'il fallait ?

RÉPONSE :

Oui. Vous avez bien fait d'intervenir. Toutefois, malgré vos efforts, le comportement offensif s'est poursuivi. Entretenez-vous avec votre supérieur hiérarchique, les Ressources humaines, l'Organisation juridique internationale ou le département international Déontologie et conformité de tout comportement qui contrevient à notre Code, nos politiques et nos principes de Diriger avec respect.

QUESTION :

Un de mes collègues est une personne âgée, alors j'essaie de lui faciliter les choses en l'aidant spontanément à exécuter des tâches qui me semblent difficiles pour quelqu'un de son âge. J'essaie seulement de l'aider mais notre superviseur dit qu'il est en colère contre moi. Est-ce que je me suis mal comporté ?

RÉPONSE :

Oui. Vous ne devez pas supposer que, en raison de son âge, votre collègue ne possède pas les mêmes compétences et aptitudes que vous. Traiter une personne différemment en raison de son âge n'est jamais acceptable sur le lieu de travail. Faites-lui-en part et expliquez-lui que votre désir de l'aider procédait du simple respect d'autrui et que vous ne vouliez en aucun cas l'offenser.

- Nous n'avons pas recours au travail des enfants. Le travail des enfants est défini comme l'emploi d'une personne n'ayant pas encore atteint l'âge minimum légal pour travailler dans le pays concerné. Néanmoins, nous n'emploierons en aucun cas un mineur de moins de seize (16) ans en connaissance de cause.
- Nous nous efforçons d'éliminer les risques potentiels sur le lieu de travail et de nous conformer à toutes les normes et lois applicables en matière de santé et de sécurité au travail.
- Nous contribuons à la préservation d'un environnement de travail sûr, sain et productif pour tous les collaborateurs de Colgate et autres personnes, de la manière suivante :
 - en interdisant la possession, l'usage, la vente ou le transfert de drogues illégales ou d'accessoires facilitant leur consommation dans des locaux ou sur des sites de la Société, ou au cours des heures de travail ;
 - en interdisant l'exercice des activités professionnelles sous l'influence de l'alcool ;
 - en interdisant la possession ou l'utilisation d'armes (à feu ou autres), d'engins explosifs ou de munitions dans les locaux ou sur les sites de la Société, ou dans l'exercice des activités professionnelles, sous réserve du droit local ; la détention d'une arme peut être autorisée pour le personnel en charge de la sécurité si elle est considérée comme nécessaire à la sécurité et la sûreté des collaborateurs de Colgate ;
 - en interdisant tous les actes pouvant être perçus comme violents, menaçants, dégradants ou intimidants ;
 - en imposant que tout cas de toxicomanie ou d'alcoolisme observé sur le lieu de travail, de comportement violent ou de détention d'armes illégales sur un site de la Société ou sur le temps de travail de la Société soit immédiatement signalé aux Ressources humaines, à la Sécurité internationale, à l'Organisation juridique internationale, au département international Déontologie et conformité ou à la direction.

NOS RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ

En tant que collaborateurs de Colgate, nous sommes conscients de la confiance qui nous est faite et nous faisons preuve, en toute situation, d'intégrité et d'honnêteté.

NOUS ÉVITONS LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le bon sens est l'un de nos actifs les plus précieux. Vous devez éviter toute activité, participation ou association qui pourrait entrer en conflit avec les intérêts commerciaux légitimes de la Société, ou sembler pouvoir nuire à votre objectivité ou à votre indépendance de jugement, dans l'exercice des activités entreprises pour la Société ou en rapport avec elle. Des conflits d'intérêts peuvent survenir dans de nombreuses situations. Il est impossible de les énumérer toutes et il n'est pas toujours aisé de distinguer une activité appropriée d'une autre qui ne l'est pas. En cas de doute, consultez les Ressources humaines, l'Organisation juridique internationale, le département international Déontologie et conformité ou votre supérieur hiérarchique avant d'agir.

Les principes directeurs ci-après s'appliquent aux situations de conflit les plus courantes :

INVESTISSEMENTS

Ne faites aucun investissement susceptible d'affecter vos décisions professionnelles. La politique de la Société interdit aux collaborateurs de Colgate de détenir des actions d'une société concurrente ou en affaire avec Colgate, ou de détenir une quelconque participation dans leur capital. Cette interdiction ne s'applique pas à la détention d'un petit nombre (généralement moins de 1 %) d'actions d'une société cotée en bourse, sous réserve que l'investissement ne soit pas important sur le plan financier au point de donner l'impression d'un conflit d'intérêts. Si, avant de rejoindre Colgate, vous avez fait des investissements susceptibles d'être interdits, veuillez en informer l'Organisation juridique internationale.

FAMILLE

Avant de faire des affaires pour le compte de Colgate avec une société dans laquelle vous-même ou un membre proche de votre famille possédez une participation, vous devez en informer votre supérieur hiérarchique et obtenir l'accord du responsable de votre division ou secteur fonctionnel, ainsi que de l'Organisation juridique internationale.

EMPLOI SUPPLÉMENTAIRE

Lorsque vous travaillez pour Colgate, vous ne pouvez en aucun cas travailler pour un concurrent, ni faire des travaux ou apporter une assistance à des tiers (distributeur, client ou fournisseur) qui pourraient nuire à vos performances ou votre jugement dans l'exercice de vos fonctions. N'utilisez pas vos heures de travail ni les installations, les ressources, les marques ou les logos de la Société pour des tâches extérieures sans lien avec vos fonctions au sein de Colgate, sans l'autorisation du responsable de votre division ou secteur fonctionnel.

ASPECTS PERSONNELS

Nous reconnaissons et respectons le droit des collaborateurs de Colgate de nouer des liens librement avec des personnes rencontrées sur le lieu de travail, mais nous devons également faire appel à notre bon sens pour que ces relations n'aient pas d'incidence négative sur les performances professionnelles, l'aptitude à encadrer d'autres salariés ou l'environnement de travail.

Tout comportement sur le lieu de travail résultant d'une relation sentimentale ou amicale entre des salariés peut créer un environnement de travail inconfortable pour les autres ou un sentiment de favoritisme ou la prise de décisions professionnelles sur la base de relations sentimentales ou amicales, et non en fonction des intérêts de la Société, sont rigoureusement interdits. Les personnes liées par des rapports sentimentaux ou amicaux doivent user de tact, de bon sens et d'attention à autrui.

Un superviseur ne doit pas avoir de relation hiérarchique avec une personne avec qui il entretient une relation sentimentale. Dans une situation de ce type, les deux employés doivent signaler la situation aux Ressources humaines et/ou au département international Déontologie et conformité.

N'oubliez pas que le fait qu'un membre de votre famille proche soit également employé pourrait créer, ou sembler créer, un conflit d'intérêts. Lorsqu'une situation de cette nature survient, consultez votre supérieur hiérarchique, les Ressources humaines ou l'Organisation juridique internationale.

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Avant d'accepter de siéger au sein d'un Conseil d'administration ou de tout organe similaire d'une entité commerciale ou administrative, vous devez obtenir l'accord du PDG et du Directeur juridique. Vous n'avez pas besoin d'autorisation pour siéger au Conseil d'administration d'une organisation à but non lucratif, à moins que celle-ci ait une relation d'affaires avec la Société, auquel cas vous devez obtenir l'approbation du responsable de la division ou du secteur fonctionnel.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Nous nous efforçons de préserver un environnement de travail valorisant qui reflète les valeurs de la Société et favorise l'instauration de solides relations de travail. Si les conflits d'intérêts découlent souvent de relations avec des parties extérieures, certains conflits ou l'apparence de conflits peuvent également résulter d'interactions au sein de la Société. Ceux d'entre nous qui ont des fonctions d'encadrement doivent veiller à ne pas créer de situations pouvant donner l'apparence de favoritisme ou de conflit d'intérêts potentiel.

Si vous avez des questions ou que vous vous retrouvez dans une situation de conflit d'intérêts potentiel, parlez-en à votre supérieur hiérarchique. La Société travaillera avec vous pour remédier à la situation et identifier la solution qui s'impose.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs aux [Questions de conflits d'intérêts](#) consultables au chapitre 7 des Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales sur [ourcolgate.com](#).

QUESTION :

Un membre de ma famille proche est chef d'une entreprise d'excavation et fait une offre pour entamer une relation d'affaires avec l'usine dans laquelle je travaille. Je travaille à la chaîne de production et n'ai aucun pouvoir décisionnel. Est-ce que je dois quand même le signaler comme un conflit d'intérêts possible ?

RÉPONSE :

Oui. Même si vous n'avez pas de contrôle direct sur le résultat de l'appel d'offres, le fait que votre cousin ait des relations avec la Société pourrait créer l'apparence d'un conflit d'intérêts. Consultez les Ressources humaines, l'Organisation juridique internationale ou votre supérieur hiérarchique à ce sujet.

NOUS PROTÉGEONS LES SECRÈTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX ET LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES DE LA SOCIÉTÉ

Les secrets industriels et commerciaux, les autres informations confidentielles et la plupart des données internes de Colgate constituent des actifs de valeur. Un secret industriel et commercial est une information utilisée en lien avec l'activité de Colgate, qui n'est généralement pas connue ni aisément découverte et qui présente un intérêt pour la concurrence. Des efforts importants ont donc été faits pour en respecter la confidentialité. La protection des secrets industriels et commerciaux et des informations confidentielles joue un rôle essentiel dans la poursuite de notre croissance et dans notre aptitude à nous imposer face à la concurrence.

QUELS SONT DES EXEMPLES DE SECRÈTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX OU AUTRES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ?

- Toute formule, concept, dispositif ou information utilisé(e) dans notre entreprise qui donne à Colgate la possibilité de s'assurer un avantage par rapport à ses concurrents
 - Toute propriété intellectuelle qui n'est pas passée dans le domaine public
 - Les études sur notre activité commerciale
 - Les plans relatifs aux nouveaux produits
 - Les informations financières de nature non publique ou les tarifications non publiées
 - Les processus de fabrication
 - Les documents de marketing ou promotionnels non publiés de tous types
 - Les avis juridiques ou les produits du travail d'avocats
 - Les photos ou vidéos prises sans autorisation dans une unité de production ou de recherche de Colgate
 - Les listes d'employés, de clients ou de fournisseurs
 - Les renseignements relatifs aux exigences, préférences, pratiques commerciales et plans des clients
- Même si elle est loin d'être exhaustive, cette liste évoque la grande diversité des informations qui doivent être protégées. Il n'est pas nécessaire que les secrets industriels et commerciaux et autres informations confidentielles soient protégés par brevet, mais ils ne peuvent pas être connus publiquement.

Vos obligations quant aux secrets industriels et autres informations confidentielles de Colgate sont les suivantes :

divulguer ces informations à d'autres collaborateurs de Colgate ou à des tiers sauf lorsqu'il existe un « besoin de savoir » ou un « besoin d'utiliser ».

NE PAS

permettre à un tiers de manipuler ces informations sans avoir effectué un examen approprié des moyens de contrôle mis en place par le tiers pour garantir la sécurité des technologies de l'information, et si un engagement de respect de la confidentialité n'a pas été pris par le tiers.

NE PAS

afficher ni discuter de ces informations sur des sites Internet accessibles au public ou sur des sites de médias sociaux.

NE PAS

vous servir de ces informations dans votre intérêt personnel ou celui de personnes extérieures à Colgate.

NE PAS

prendre toutes autres mesures raisonnables pour protéger les secrets commerciaux et les informations confidentielles de Colgate.

MAIS

Si vous quittez Colgate, votre obligation de protéger les secrets commerciaux et autres informations confidentielles de Colgate est maintenue. Vous devez également vous rappeler que toute correspondance, tout document imprimé, toute information électronique, toutes pièces ou tous dossiers, de quelque nature qu'ils soient, toutes connaissances en matière de traitement spécifique, toutes procédures, toute manière de faire propre à Colgate – confidentielle ou non – appartiennent à Colgate et doivent demeurer sa propriété. Vous devez retourner tous les biens de la Société en votre possession, sous votre garde ou sous votre contrôle si vous quittez l'entreprise.

Pour la question de savoir si une information est confidentielle ou constitue ou non un secret industriel et commercial, vous pouvez contacter l'Organisation juridique internationale.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage sur ces questions en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs à la [Préservation des informations exclusives de la Société](#) consultables au chapitre 12 des Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales de la Société sur ourcolgate.com.

QUESTION :

Dans l'ascenseur pour me rendre à mon espace de travail, j'ai entendu deux collègues discuter de leur travail concernant un nouveau produit en cours de développement. Cela m'a inquiété parce que nous partageons nos locaux avec d'autres sociétés et les informations dont ils discutait semblaient être confidentielles. Est-ce que j'aurais dû dire quelque chose ?

RÉPONSE :

Oui. Il est très important que les collaborateurs de Colgate ne discutent pas d'informations confidentielles de la Société dans des endroits publics comme les halls, ascenseurs, cafétérias, etc. où il serait inapproprié d'avoir une conversation confidentielle. Nous vous invitons à faire part de vos préoccupations à vos collègues et à attirer leur attention sur la situation.

NOUS NOUS CONFORMONS AUX POLITIQUES EN MATIÈRE DE DEMANDES D'INFORMATIONS ÉMANANT DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS

- Les demandes émanant des médias, de la presse, de la communauté financière ou du public, de vous exprimer au nom de Colgate concernant des informations financières ou commerciales de la Société, doivent être communiquées au vice-président en charge de la communication de l'entreprise ou au vice-président en charge des relations avec les investisseurs.

- Toute demande de communication d'informations, au nom de Colgate, à des interlocuteurs de la Commission américaine des valeurs mobilières et des marchés financiers (Securities and Exchange Commission ou SEC), de la bourse de New York (New York Stock Exchange ou NYSE) ou de toute autre instance de régulation ou autorité, où que ce soit dans le monde, doit être transmise à l'Organisation juridique internationale.

Il est essentiel qu'aucun employé ne réponde lui-même au nom de la Société à une demande d'information ou une prise de contact de ce type, car une réponse inappropriée ou inexacte, y compris un démenti ou un déni d'information, peut entraîner une publicité négative ou gravement nuire à la Société.

La présente politique ne s'applique pas aux demandes d'informations financières disponibles publiquement, ni aux Rapports annuels ou trimestriels, ni aux activités promotionnelles et publicitaires de la Société.

Les demandes d'entretien avec des collaborateurs de Colgate pour les faire s'exprimer, au nom de la Société, à propos de la Société ou de ses activités, et/ou l'émission de communiqués de presse et/ou toute annonce de la Société, devront être examinées et approuvées à l'avance par le vice-président en charge de la communication de l'entreprise ou le vice-président en charge des relations avec les investisseurs. Les entretiens sollicités par la Société devront, de la même manière, recevoir l'autorisation des autorités compétentes avant d'être organisés avec les médias.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs aux [Transactions sur les valeurs mobilières et la confidentialité des informations](#), consultables au chapitre 4 des Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales de la Société sur [ourcolgate.com](#).

NOUS TENONS NOS LIVRES ET NOS DOSSIERS AVEC RIGUEUR

La situation financière de notre Société ainsi que le résultat de ses opérations doivent être consignés conformément au droit en vigueur et aux principes comptables généralement admis (PCGA). La politique de la Société, de même que le droit en vigueur, exigent que Colgate tienne des livres, registres et comptes reflétant de manière juste et fidèle la nature de ses transactions commerciales ainsi que la cession des éléments d'actifs de la Société.

L'intégrité des documents comptables et financiers de la Société repose sur l'exhaustivité des informations communiquées à l'appui des écritures passées dans les livres et sur les comptes de la Société. Toute personne participant à la création, au traitement et à la passation en compte de ces informations est tenue responsable de leur intégrité. Chaque écriture comptable ou financière doit refléter avec exactitude les pièces à l'appui. Aucune information ne doit être dissimulée à la direction, ni par elle, ni aux commissaires aux comptes ou auditeurs internes ou indépendants de la Société.

Aucun paiement au nom de la Société ne sera approuvé ou effectué si une partie des fonds doit être employée à une fin autre que celle décrite dans les documents justificatifs du paiement. Aucune écriture fausse ou trompeuse ne doit être passée dans les livres ou les registres financiers de la Société pour une raison quelconque. Aucun fonds, actif ou compte de la Société ne peut être créé, acquis ou conservé dans n'importe quel but, à moins d'être correctement consigné dans ses livres et registres. Aucun fonds ni actif de l'entreprise ne doit être utilisé à une fin illégale ou inappropriée.

Les cadres et autres personnes chargés de la préparation des informations financières doivent veiller au respect des politiques internes de Colgate en matière financière. Les recettes et dépenses doivent être dûment et ponctuellement constatées.

Les éléments d'actif et de passif doivent être dûment passés en compte et valorisés de manière appropriée. En outre, les personnes en charge ou participant à la préparation des documents de Colgate déposés auprès de la Commission américaine des valeurs mobilières et des marchés financiers (Securities and Exchange Commission ou SEC) ou d'autres documents requis par la loi, ou encore d'autres communications destinées aux milieux d'affaires ou à la communauté financière, doivent s'assurer que les divulgations contenues dans ces documents et communications sont complètes, justes, exactes, à jour et compréhensibles. Si vous avez connaissance d'une omission, falsification ou inexactitude éventuelle dans les données comptables ou financières, ou dans les rapports de Colgate destinés à la SEC ou à d'autres communications, ou de toute défaillance des contrôles internes, il vous incombe d'en informer promptement votre supérieur hiérarchique ou l'Organisation juridique internationale. Vous pouvez également contacter à cet égard le département international Déontologie et conformité de la Société.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs aux [Documents de la Société](#), consultables au chapitre 5 des Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales de la Société sur [ourcolgate.com](#).

NOUS PROTÉGEONS LES ACTIFS DE COLGATE

Les actifs, installations ou services de la Société doivent être utilisés uniquement à des fins licites, adéquates et autorisées. Le vol d'argent, de biens ou de services est rigoureusement interdit. Les équipements, systèmes, installations, cartes de crédit d'entreprise et matériels de Colgate doivent être utilisés pour mener à bien des activités en relation avec votre fonction chez Colgate ou aux fins autorisées par la direction. Vous êtes personnellement responsable, non seulement de la protection des biens qui vous ont été confiés par la Société, mais également de la protection des actifs de la Société en général. Vous devez faire preuve de vigilance à l'égard de toute situation ou de tout incident susceptible d'entraîner la perte, l'utilisation non conforme ou le vol de biens de la Société, et nous vous encourageons également à signaler à votre supérieur hiérarchique ou au département de la Sécurité internationale toute situation de ce type dès que vous en avez connaissance.

Seuls certains dirigeants et autres cadres supérieurs de la Société sont autorisés à prendre des engagements concernant les actifs de la Société. À moins d'y être dûment autorisé, vous ne devez pas prendre d'engagements concernant des biens de la Société. Si vous avez des questions ou besoin de précisions, contactez votre direction locale ou le directeur financier de la division.

QUESTION :

Que dois-je faire si on me demande d'attendre la période suivante avant de comptabiliser certaines dépenses ? Par exemple, si quelqu'un m'explique que « dans la mesure où on les inscrit au cours de l'exercice, on ne fait rien de mal », est-ce que c'est vrai ?

RÉPONSE :

Non. Un report délibéré de comptabilisation de dépenses, quel qu'en soit le montant, constituerait une pratique trompeuse, inacceptable et éventuellement illícite. Chaque opération commerciale et financière, aussi négligeable soit-elle, doit être inscrite de manière juste et honnête. Toute falsification d'un document ou d'un dossier de la Société constitue une infraction grave qui peut mener au licenciement.

NOUS UTILISONS DE MANIÈRE RESPONSABLE LES RESSOURCES QUE CONSTITUENT LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET LES MÉDIAS SOCIAUX

Les ressources de technologie de l'information (TI) et les médias sociaux de Colgate doivent être utilisés d'une manière responsable et respectueuse du Code et de toutes les autres politiques ou procédures de la Société.

Dans le domaine des TI de Colgate, les ressources comprennent tous les équipements, logiciels et services informatiques actuels et futurs qui permettent de recueillir, stocker, communiquer et traiter des données, et qui appartiennent à Colgate ou sont loués ou fournis par la Société.

Les ressources de technologies de l'information de Colgate doivent être utilisées de manière respectueuse, professionnelle et aux fins commerciales de Colgate exclusivement, sous réserve d'une utilisation limitée à des fins personnelles acceptables.

De plus, les utilisations suivantes sont interdites :

- les messages de harcèlement, les messages discriminatoires, offensants, diffamatoires, frauduleux ou menaçants, y compris ceux à caractère injurieux quant à la race, la religion, l'origine nationale, l'appartenance ethnique, la couleur de peau, le sexe, l'identité sexuelle, l'âge, la citoyenneté, le statut d'ancien combattant, la situation de famille, l'invalidité ou toute autre caractéristique protégée par la loi.

- la diffusion non autorisée d'informations confidentielles ou de secrets industriels et commerciaux de Colgate, ou les discussions non autorisées portant sur l'activité ou les processus internes de la Société sur un site externe.

- le fait de créer ou de permettre des atteintes à la sécurité ou des perturbations des réseaux de communication et/ou de divulguer de manière indue votre identifiant ou mot de passe à d'autres, ou de permettre à d'autres d'utiliser votre identifiant ou mot de passe.

- toute autre utilisation interdite par les Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales de la Société ou par les Principes directeurs relatifs à l'utilisation des ressources dans le domaine des technologies de l'information et des médias sociaux.

À moins que les lois en vigueur ne l'interdisent, Colgate se réserve le droit de surveiller, d'accéder et de passer en revue toutes les ressources dans le domaine des TI de la Société dans les circonstances appropriées, à la seule discrétion de la Société et de manière conforme aux lois applicables. Le droit de la Société de surveiller, d'accéder et de passer en revue toutes ses ressources dans le domaine des TI s'étend aux renseignements commerciaux et personnels créés, stockés ou transmis à l'aide de ces ressources et englobe également les sites de médias sociaux visités par le biais de ces ressources. Les employés ne doivent pas s'attendre à une protection de la confidentialité à l'égard de ces renseignements commerciaux et personnels.

Colgate se réserve le droit de restreindre ou mettre fin à l'accès d'un utilisateur aux ressources de Colgate dans le domaine des technologies de l'information à tout moment, quelle qu'en soit la raison, avec ou sans préavis, sauf si la loi l'interdit.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs à l'[Utilisation des ressources informatiques et les médias sociaux](#) consultables au chapitre 13 des Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales de la Société sur [ourcolgate.com](#).

NOS RELATIONS AVEC NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Nous avons la chance que le Conseil d'administration de la Société compte dans ses rangs un groupe d'individus remarquables qui, par leurs conseils, leurs recommandations et leur leadership, sont essentiels à la poursuite du succès de l'entreprise. Avec l'expérience collective des affaires, de l'éducation et du service du public, mais également ses affaires internationales, ses succès éducatifs, son exigence morale et déontologique et sa diversité, notre Conseil d'administration assure une supervision effective de l'activité de la Société.

NOUS DISPOSONS D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI EST INDÉPENDANT, EXPÉRIMENTÉ ET DIVERSIFIÉ

L'indépendance est gage d'intégrité et de responsabilité. La politique de Colgate consiste à se doter d'un Conseil d'administration composé principalement d'administrateurs extérieurs indépendants. Tous les administrateurs qui servent au sein des comités du Conseil d'administration qui supervisent les audits, les rémunérations et la gouvernance sont indépendants. Il n'existe pas de faueteils d'administrateur de liaison et la politique de la Société est qu'aucun des administrateurs indépendants ne perçoit de la Société des honoraires pour des conseils ou avis juridiques, ni aucune rémunération autre que des jetons de présence à titre d'administrateur.

NOUS ENCOURAGEONS LA COMMUNICATION DIRECTE ET OUVERTE AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans la salle du Conseil d'administration, aussi bien qu'à l'extérieur, les administrateurs de Colgate ont de fréquents contacts directs avec la direction de la Société. Les principaux responsables se joignent régulièrement aux administrateurs au cours des réunions du Conseil et, ensemble, ils participent activement à de franches conversations consacrées à diverses questions touchant à l'entreprise. Entre les réunions programmées du Conseil d'administration, les administrateurs sont invités à contacter les cadres dirigeants pour leur poser des questions et leur faire part de leurs suggestions, ce qu'ils font fréquemment. L'atmosphère d'ouverture d'esprit et de franchise qui en résulte reflète la culture d'entreprise globale de Colgate et permet au Conseil de jouer un rôle actif dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de la Société.

NOUS AVONS LE SOUCI DE L'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration de Colgate a joué un rôle moteur dans le soutien apporté aux initiatives en matière de gouvernance d'entreprise. Il a été l'un des tout premiers à adopter formellement un Code de conduite régissant l'ensemble des transactions commerciales et à élaborer des chartes pour le Conseil et ses comités. Au cours des deux dernières années, Colgate a mis en place d'excellentes pratiques de gouvernance d'entreprise, qui sont en permanence améliorées et affinées. Le Conseil d'administration de Colgate est au centre de ces politiques et il est fermement convaincu qu'une bonne gouvernance d'entreprise encourage et contribue fortement à la réussite à long terme de l'entreprise.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux « Principes directeurs du Conseil d'administration relatifs aux principales questions de gouvernance de l'entreprise », consultables sur colgatepalmolive.com.

NOS RELATIONS AVEC LES ENTITÉS COMMERCIALES EXTÉRIEURES

Chacun de nous est responsable de la manière dont nous sommes perçus par les fournisseurs, les clients et autres tierces parties. Il est primordial que nous conservions la réputation de partenaire commercial honnête et loyal dont jouit la Société auprès de ces groupes.

NOUS FAISONS PREUVE DE DÉONTOLOGIE DANS NOS RAPPORTS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES CLIENTS

Pour entretenir des relations durables et solides, il est impératif de traiter les fournisseurs, les clients et les autres tierces parties avec honnêteté. Nous accordons à toutes les tierces parties potentielles une considération juste et identique. Nos décisions concernant la sélection des fournisseurs sont prises sur la base de critères objectifs, tels que le prix et la qualité, mais également la fiabilité et l'intégrité.

En outre, nous n'accordons aucune faveur personnelle à des tierces parties sur les prix, les remises promotionnelles, l'assistance au marketing ou équivalent. Les relations avec les fournisseurs, les clients et les autres tierces parties sont discutées plus en détail dans la section du présent Code traitant de notre relation avec les pouvoirs publics et la loi. Le [Code de conduite à l'égard des tiers](#) de Colgate est disponible en plusieurs langues sur le site Web de la Société.

NOUS N'OFFRONS PAS NI N'ACCEPTONS DE CADEAUX ILLICITES

Il est inacceptable d'offrir, de donner ou de recevoir des cadeaux, des paiements ou d'autres avantages (notamment des pots-de-vin ou des dessous-de-table) afin d'influencer ou sembler influencer une quelconque décision professionnelle. Si vous souhaitez donner, si vous avez donné, s'il vous a été offert ou si vous avez reçu un cadeau, un paiement ou tout autre avantage dont la valeur est autre que symbolique (environ 50 USD) ou si vous pensez qu'un tel cadeau, paiement ou autre avantage vous a été offert ou remis dans le but d'influencer une décision professionnelle, vous devez contacter l'Organisation juridique internationale ou le département international Déontologie et conformité. Il convient de n'accepter d'une source donnée qu'un seul cadeau d'une valeur nominale par année civile. Dans le cas où il serait embarrassant pour la Société que vous refusiez un cadeau excédant une valeur symbolique, vous êtes tenu(e) d'informer l'Organisation juridique internationale de votre acceptation. De surcroît, vous ne devez pas organiser ni accepter un cadeau, un paiement ni tout autre avantage excédant une valeur symbolique au nom d'un membre de votre famille proche avec lequel la Société entretient des relations d'affaires, ou aimerait nouer des liens commerciaux à l'avenir.

Conformez-vous à cette règle : n'acceptez et n'offrez jamais un cadeau ou un service s'il vous compromet ou donne l'impression de vous compromettre. Cela n'inclut pas les divertissements d'affaires occasionnels, raisonnables ou les cadeaux de valeur symbolique.

Vous devez savoir qu'il existe des règles spécifiques, différentes de celles applicables aux transactions avec des sociétés privées, qui régissent les rapports avec les fonctionnaires et les autorités fédérales, nationales, locales ou étrangères. De manière générale, vous n'êtes pas autorisé à offrir ni à remettre à un fonctionnaire, un agent public ou des autorités publiques un cadeau, une gratification ou une chose de valeur, y compris des repas ou des voyages, à moins d'en avoir reçu l'approbation préalable de l'Organisation juridique internationale. Les collaborateurs de Colgate peuvent obtenir des informations supplémentaires sur les cadeaux aux fonctionnaires, agents publics ou autorités publiques, en se référant à la Politique internationale sur les dépenses relatives à des fonctionnaires et autorités publiques, ainsi qu'à la Fiche d'approbation associée.

Les fournisseurs et prestataires de services travaillant avec Colgate doivent toujours être informés de l'obligation de respecter le Code de conduite à l'égard des tiers lorsqu'ils travaillent avec nous, au risque de ne pas ou ne plus travailler avec nous s'ils refusent. En outre, nous devons respecter et observer les politiques de nos clients et de nos fournisseurs dans la mesure où elles ne vont pas à l'encontre des nôtres.

Un client m'a invité à un tournoi de golf professionnel. J'ai informé mon supérieur hiérarchique de l'invitation et il a approuvé ma participation sous réserve que nous parlions affaires. Pendant le tournoi, un tirage au sort a été organisé et j'ai gagné un set de clubs de golf dont la valeur était bien plus que symbolique. Est-ce que j'entreprendrais le Code en acceptant ce prix ?

QUESTION :

Oui. Tout prix reçu à la suite d'un concours, tirage au sort ou tombola serait considéré comme un cadeau. Si la valeur du cadeau excède la valeur symbolique définie par notre politique sur les cadeaux, l'accepter constituerait une infraction au Code. De plus, la ligne d'assistance EthicsLine peut vous donner des indications supplémentaires ou des conseils si vous avez des questions.

RÉPONSE :

CONFIDENTIELLES DES AUTRES

NOUS RESPECTONS LES SECRETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX ET LES INFORMATIONS

La politique de Colgate consiste à ne pas porter atteinte, en connaissance de cause, aux droits de propriété intellectuelle valables et opposables de tiers. La politique de la Société implique également le respect des secrets industriels et commerciaux ou d'autres informations exclusives de tiers. Cet aspect est particulièrement important lorsque vous venez d'arriver chez Colgate et avez connaissance de secrets industriels et commerciaux ou d'informations exclusives de votre précédent employeur. Si vous vous posez des questions dans ce domaine, consultez l'Organisation juridique internationale.

Si quelqu'un d'externe à la Société vous aborde en vous parlant d'une invention, d'une découverte ou d'une idée, il est important de protéger la Société contre toute poursuite ultérieure pour contrefaçon ou pour réclamer une indemnisation financière. N'autorisez pas de personnes extérieures à la Société à vous révéler tous les détails de leur invention, découverte ou idée nouvelle sans consultation préalable de l'Organisation juridique internationale. Toutes les parties qui vous abordent avec des idées non sollicitées doivent être référées à l'Organisation juridique internationale ou au département Affaires consommation de votre site pour être traitées conformément aux procédures de la Société.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs à la « [Préservation des informations exclusives de la Société et au Respect des informations exclusives des autres](#) », consultables au chapitre 12 des Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales de la Société sur [ourcolgate.com](#).

NOS RELATIONS AVEC LES CONSOMMATEURS

La réputation de notre Société repose sur la qualité et la sécurité de nos produits. Notre engagement en matière de qualité et de sécurité est essentiel à la poursuite de la croissance et au succès de notre Société.

NOS DÉFINISSONS LES NORMES DE QUALITÉ LES PLUS STRICTES POUR NOS PRODUITS

Pour nous, il est essentiel que les consommateurs puissent faire confiance aux produits Colgate pour leur fiabilité, leur qualité et leurs performances exceptionnelles. En plus de desservir des milliards de personnes sur les marchés où nous sommes implantés, nous devons nous efforcer de fabriquer nos produits le plus efficacement possible pour que le plus grand nombre de consommateurs puissent y accéder.

Les produits vendus par Colgate doivent être conformes non seulement à toutes les normes de sécurité fixées par la loi, mais également à nos propres normes souvent plus rigoureuses que celles édictées par les pouvoirs publics. Nous participons à des programmes destinés à apporter une assistance rapide au consommateur en cas d'altération, de mauvaise utilisation ou de contrefaçon présumées de nos produits. La santé, la sécurité et le bien-être du consommateur sont pour nous des préoccupations d'importance primordiale et, en votre qualité d'employé de Colgate, il vous incombe de signaler sur-le-champ au responsable de votre unité fonctionnelle tout problème rencontré quant à la qualité ou la sécurité d'un produit.

Pour en savoir davantage sur la sécurité de nos ingrédients, veuillez vous référer à notre politique relative à la [Sécurité des ingrédients](#) consultable sur [colgatepalolive.com](#).

NOUS ÉCOUTONS LE CONSOMMATEUR

Nous vendons des produits de consommation courante : notre succès est donc fonction de la satisfaction et de la confiance du consommateur, ainsi que de notre image de marque. Nous atteindrons plus efficacement nos objectifs et répondrons mieux aux besoins de nos clients en mettant en œuvre un programme cohérent, équitable et attentif de communication à l'intention du consommateur.

Nous sommes conscients de l'importance qu'il y a à anticiper et à répondre aux besoins et préférences du consommateur. Nous sommes également convaincus du fait que les opinions, inquiétudes et demandes d'information de consommateurs communiquées à la Société au sujet de nos produits, constituent des sources d'information importantes. Les besoins des consommateurs évoluent en permanence et nous devons donc être constamment à l'écoute de ce que souhaitent les gens afin de répondre à l'évolution des besoins.

Lorsqu'un consommateur fait état de son mécontentement, notre équipe du département Affaires consommateurs traite le problème promptement, de manière courtoise et avec équité, et nous faisons tous les efforts raisonnables pour conserver ou regagner sa clientèle.

NOTRE PUBLICITÉ EST HONNÊTE ET PRÉCISE

La publicité est l'un des aspects les plus importants de notre activité. La publicité doit être créative et compétitive, tout en demeurant honnête et exacte. Elle doit toujours être conforme au droit en vigueur. Notre publicité doit aussi éviter toute forme de stéréotype fondé sur :

- La race
- Le sexe ou l'identité sexuelle
- L'âge
- Les préférences sexuelles
- L'origine ethnique
- Le statut d'ancien combattant
- L'état civil
- Le handicap
- Toute autre caractéristique protégée par la loi

Mon collègue est un opérateur travaillant à la chaîne et il est chargé d'effectuer des vérifications de poids toutes les heures afin de s'assurer que la bonne quantité de produit a été dispensée. J'ai l'impression qu'il n'a pas réalisé les tests et qu'il a falsifié ses documents. Dois-je en aviser mon supérieur ?

QUESTION :

Oui. La réputation de notre Société repose sur la qualité et la sécurité de nos produits. Si vous estimez que certains actes susceptibles de ternir la réputation de notre Société ou d'avoir une incidence sur nos clients ou consommateurs ont été commis, vous devez en aviser immédiatement votre direction et la ligne d'assistance EthicsLine.

RÉPONSE :

La publicité ne se limite pas à créer l'image d'un produit. Elle construit notre réputation de fiabilité, d'intégrité et de sérieux.

Nous apportons en outre un soin particulier à la sélection des supports sur lesquels sont diffusés nos messages. Nous n'autorisons pas la diffusion de nos publicités dans des émissions de télévision ni sur d'autres supports faisant un usage gratuit ou excessif de la violence ou du sexe, à tendance antisociale ou qui affectent la réputation de notre Société ou celle de nos produits.

Nous observons des règles d'équité commerciale en matière de conception, d'utilisation et de sélection de publicités, de marques et de conceptions, de manière à ce que la réussite de nos produits soit fondée sur leurs qualités propres et sur leur réputation, et non sur l'imitation ou l'usurpation de l'image de marque de nos concurrents. L'équité commerciale requiert :

- de respecter rigoureusement nos obligations légales locales en matière de contrefaçon de marque et de concurrence illicite.
- de nous abstenir de recopier des marques, slogans, thèmes publicitaires et graphismes bien connus utilisés par des sociétés multinationales et des concurrents régionaux.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs à la [Publicité](#), consultables au chapitre 14 des Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales de la Société sur ourcolgate.com.

Nous respectons toutes les lois qui s'appliquent à Colgate. Notre politique ne consiste pas à nous limiter à la lettre de la loi, mais à nous conformer à son esprit. En cas de doute, ayez le réflexe de consulter l'Organisation juridique internationale.

NOUS NOUS CONFORMONS À TOUTES LES LOIS EN VIGUEUR

Les collaborateurs de Colgate doivent exercer les activités de la Société d'une manière qui respecte pleinement les lois du pays dans lequel ils opèrent ainsi que les lois des États-Unis d'Amérique, comme indiqué dans les Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales, dans les politiques et dans les procédures de la Société. En règle générale, en tant que Société, nous nous imposons de respecter les normes les plus rigoureuses qui soient. Si vous estimez qu'il y a conflit entre les lois locales et la législation américaine ou la politique de la Société correspondante, veuillez consulter l'Organisation juridique internationale.

NOUS NOUS CONFORMONS AU DROIT DE LA CONCURRENCE

Colgate et ses employés sont tenus de se conformer pleinement au droit de la concurrence (connu aux États-Unis en tant que lois « antitrust ») qui s'applique à tous les pays, États et lieux dans lesquels Colgate exerce son activité. Le but de ces lois est de protéger les consommateurs comme les autres sociétés, en veillant à ce que les entreprises se livrent une concurrence loyale en offrant des prix plus bas, des produits plus innovants et un meilleur service, et à ce que les entreprises ne viennent pas s'immiscer dans le libre jeu du marché de l'offre et la demande. Presque tous les pays se sont dotés de lois régissant et organisant la concurrence. Il nous incombe de comprendre les lois sur la concurrence qui s'appliquent aux régions où nous faisons des affaires et de consulter au besoin l'Organisation juridique internationale.

Les lois sur la concurrence dans le monde entier interdisent de conclure des ententes entre concurrents qui pourraient avoir pour effet de fausser la concurrence. L'indépendance est la clé de la conformité. Colgate se doit d'agir en toute indépendance dans le cadre de ses différentes activités commerciales :

- Fixation des prix
- Remises ou promotions
- Conditions d'achat et de vente
- Sélection des clients, distributeurs ou fournisseurs
- Décisions concernant quels produits fabriquer et combien en vendre

Il est important de garder à l'esprit que, pour être illécite, il n'est pas nécessaire qu'une entente soit attestée par un document formel, ni même qu'elle soit écrite. Elle peut prendre la forme d'un accord verbal ; ou son existence peut être simplement déduite d'un comportement ou de commentaires informels. Pour être illécite, il n'est pas nécessaire qu'une entente soit couronnée de succès.

L'indépendance des sociétés peut en être affectée et l'existence d'une entente illégale peut être soupçonnée lorsque les concurrents partagent ou reçoivent des informations confidentielles ou non publiques concernant les plans d'affaires actuels ou futurs (par exemple, les augmentations de prix à venir, les prix pratiqués par les fournisseurs, les lancements de nouveaux produits, etc.). Il est particulièrement important de garder ceci en tête lors d'enquêtes et de réunions d'associations professionnelles. En règle générale, vous devez obtenir l'approbation de l'Organisation juridique internationale avant de participer à toute réunion à laquelle un concurrent risque d'assister. Vous ne devez jamais partager des informations confidentielles de la Société avec des concurrents. Si vous recevez des informations sur un concurrent que vous estimez pouvoir être considérées comme confidentielles, vous devez en aviser immédiatement l'Organisation juridique internationale. Vous ne devez pas utiliser ou partager ces informations sans avoir reçu l'approbation préalable du département juridique.

Le droit de la concurrence protège également contre les actions prédatrices ou inéquitables de sociétés en position dominante, pour s'assurer que l'espace concurrentiel demeure ouvert et équitable. Des actions qui seraient légales si elles émanaient d'entreprises non dominantes pourraient être considérées comme illégales si elles émanent d'acteurs dominants. Dans les pays où Colgate détient une part de marché très importante, vous êtes tenu de consulter votre représentant local pour vous assurer que certaines actions envisagées (par exemple, une politique spécifique de remise ou un refus de vendre) ne seraient pas considérées comme un abus de position dominante.

Le droit de la concurrence encadre également les rapports entre les fournisseurs et leurs clients et distributeurs. Dans la plupart des pays, toute tentative pour priver les clients ou les distributeurs de leur liberté de fixer les prix ou les conditions de vente, ou pour restreindre leur droit à opérer de manière indépendante, constitue une infraction au droit de la concurrence. Il est important d'insister auprès de nos clients sur le fait que nos prix conseillés de vente (ou de revente) ne sont rien d'autre que cela - conseil. Les clients sont toujours libres de vendre au prix qu'ils souhaitent.

Les conséquences d'une infraction au droit de la concurrence sont extrêmement graves et peuvent prendre la forme de lourdes amendes pour la Société, et de sanctions (y compris peines de prison) pour les personnes impliquées. Même les enquêtes sur d'éventuels comportements anticoncurrentiels peuvent causer d'importants dommages à la réputation et des perturbations des activités.

Si vous avez des doutes quant au fait de savoir si une mesure envisagée peut présenter un problème du point de vue du droit de la concurrence, consultez l'Organisation juridique internationale. Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux directives de l'entreprise relatives à la [Concurrence internationale](#), consultables au chapitre 6 des Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales de la Société sur [ourcolgate.com](#).

QUESTION :

Un contact d'affaires m'a parlé d'une rencontre organisée par un de nos concurrents directs lors d'un congrès dentaire. J'aimerais assister à cette rencontre, mais je crains qu'ils n'acceptent pas ma présence s'ils savent que je travaille pour un de leurs concurrents. Est-ce que je peux y assister dans la mesure où je ne dévoilerais pas mon identité ?

RÉPONSE :

Non. Il n'est pas recommandable de déguiser votre identité afin d'obtenir des informations sur un concurrent. Vous devriez également demander l'avis de l'Organisation juridique internationale avant d'assister à une rencontre avec un concurrent, car ce type de rencontre pourrait soulever des questions relevant des lois antitrust.

NOUS NOUS CONFORMONS À LA LÉGISLATION RÉGISSANT LES VALEURS MOBILIÈRES

Il est possible qu'à l'occasion, vous ayez accès à des informations concernant Colgate, ou d'autres sociétés cotées en bourse avec lesquelles Colgate fait des affaires, et qui ne sont pas connues du grand public (« informations non publiques »), comme des résultats financiers ou d'exploitation, des acquisitions ou fusions éventuelles, des cessions ou financements, des plans de marketing ou des lancements de nouveaux produits.

Ces informations sont considérées comme non publiques tant qu'elles n'auront pas été dévoilées au public de manière adéquate – c'est-à-dire qu'elles auront été largement diffusées et qu'il se sera écoulé suffisamment de temps pour que les marchés boursiers aient pu y réagir. Si l'information non publique peut être considérée comme « importante », comme une information que prendrait en compte un investisseur prudent pour décider d'investir ou non, vous êtes tenu(e) de vous conformer aux lois sur les valeurs mobilières et politiques de la Société suivantes :

- vous devez vous abstenir de négocier, que ce soit en votre nom propre ou pour le compte d'un tiers, toute action, obligation ou tout autre titre de la Société (qu'il s'agisse de Colgate ou d'une autre), auxquels se rapportent les informations non publiques importantes ;
- vous ne devez pas encourager ni pousser d'autres personnes à négocier des actions, obligations ou autres titres de ces sociétés sur la foi des informations non publiques ;
- vous devez vous abstenir de divulguer toute information non publique de ce type à des personnes extérieures à Colgate ; et
- vous ne devez pas discuter d'informations non publiques avec des personnes extérieures à Colgate, sauf si elles ont besoin de connaître ces informations.

En d'autres termes, vous ne pouvez pas utiliser des informations non publiques dont vous prenez connaissance par le biais de votre emploi chez Colgate pour en retirer un avantage personnel ou pour d'autres dans une quelconque opération sur les titres de valeurs mobilières.

Si vous prenez connaissance d'informations non publiques par le biais de votre emploi chez Colgate, vous devez veiller à maintenir la confidentialité de ces informations et vous abstenir d'effectuer des transactions (ou de conseiller à quiconque d'effectuer des transactions) sur les titres de Colgate ou toute autre entreprise concernée, jusqu'à ce qu'un délai raisonnable se soit écoulé après que les informations aient été annoncées au public. Cette interdiction concerne l'exercice d'options d'achat d'actions et les décisions d'achat ou de vente d'actions Colgate par le biais des régimes d'avantages sociaux de la Société.

Votre obligation de maintenir la confidentialité des informations non publiques est maintenue après la fin de votre emploi chez Colgate, jusqu'à ce que ces informations aient été dévoilées au public de manière adéquate. Si vous ne savez pas si une information est « importante » ou a été rendue publique de manière adéquate, contactez l'Organisation juridique internationale et abstenez-vous de négocier les titres concernés ou de divulguer l'information tant que vous n'aurez par reçu l'approbation du département juridique.

NOUS NOUS CONFORMONS AUX LOIS ANTI-CORRUPTION

L'engagement de Colgate de traiter avec les pouvoirs publics dans le respect des lois et de la déontologie vaut pour le monde entier. La politique de la Société, la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (U.S. Foreign Corrupt Practices Act ou FCPA) et les législations anti-corruption nationales similaires dans le monde, interdisent aux collaborateurs de Colgate ou à ses agents de remettre ou d'offrir quoi que ce soit de valeur, directement ou indirectement, à tout fonctionnaire afin d'obtenir des contrats ou d'influencer tout acte ou décision des pouvoirs publics.

La politique de la Société et certaines lois applicables interdisent également tous les paiements de facilitation ou pots-de-vins effectués en faveur de fonctionnaires, soit directement, soit indirectement, afin d'accélérer l'exécution d'un service ou d'une fonction officielle (par exemple, de petits paiements effectués en faveur d'un fonctionnaire pour qu'il place le dossier de Colgate en haut de la pile ou pour raccourcir le délai dans lequel certains services ou actions sont exécutés). Les droits et taxes officiels avec pièces justificatives perçus par l'Etat ne sauraient être considérés comme des paiements indus.

Pour s'assurer que vous n'entrez pas cette règle, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, la politique de la Société énonce que, à l'exception des droits légaux donnant lieu à délivrance d'un reçu officiel (par exemple, droits perçus sur un permis ou une licence), aucun paiement, divertissement, voyage, cadeau ou autres articles de valeur ne peuvent être proposés ou offerts à des fonctionnaires, quel qu'en soit la valeur, à moins d'être approuvés à l'avance par un accord écrit émanant de l'Organisation juridique internationale.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant à la Politique internationale sur les dépenses relatives à des fonctionnaires et autorités publiques et à la Fiche d'approbation associée. Il est important de savoir que le terme « fonctionnaires » doit être interprété au sens large et englobe toutes les personnes qui sont employées par une institution ou organisation publique ou affiliée à l'Etat, ou qui agissent à titre officiel d'une manière quelconque, que ce soit à temps plein, à temps partiel ou bénévolement. On trouvera ainsi des fonctionnaires dans chaque branche et niveau de gouvernement et partout dans la vie publique : il peut s'agir de personnes très diverses, allant du simple employé des douanes de bas niveau au législateur occupant un haut poste au gouvernement, mais aussi des professeurs et enseignants, des dentistes, des vétérinaires ou autres professionnels et leaders d'opinions ainsi que des employés des médias appartenant à l'Etat. Si vous vous demandez si une personne pourrait être considérée comme un fonctionnaire, veuillez vous adresser à l'Organisation juridique internationale.

Lorsque vous traitez et communiquez avec des fonctionnaires ou agents publics, montrez-vous toujours direct(e) et honnête. Toute fausse déclaration faite sciemment ou intentionnellement à des employés de l'Etat (orale ou écrite) peut vous exposer, vous-même et la Société, à de lourdes sanctions. Certaines législations sur le lobbying peuvent imposer à la Société et/ou à ses collaborateurs ou à des tiers, de s'inscrire et de se déclarer en qualité de lobbyiste lorsqu'un collaborateur ou représentant de Colgate communique avec un employé de l'Etat dans le but d'influencer une législation ou toutes autres actions officielles. Si vous livrez à une telle activité ou avez l'intention de le faire, soit directement, soit par le biais d'une tierce partie, vous devez contacter l'Organisation juridique internationale pour déterminer les exigences à respecter et la façon de procéder.

Non. Cela constituerait une infraction aux lois sur le délit d'initié, tout comme si vous achetiez les titres vous-même. De plus, la personne agissant sur votre conseil entrainerait aussi la loi si elle savait que votre recommandation était fondée sur des informations privilégiées.

RÉPONSE :

Je sais que je ne peux pas acheter ou vendre des actions de la Société en me fondant sur des informations privilégiées, mais est-ce que je peux conseiller à un membre de ma famille ou à un ami de le faire ?

QUESTION :

QUESTION :

Je comprends qu'il existe des lois qui interdisent la corruption de fonctionnaires. Mais est-ce que cette loi interdit également la corruption de personnes qui ne travaillent pas pour le gouvernement ?

RÉPONSE :

Oui. Il existe des lois anti-corruption qui interdisent la corruption entre parties commerciales privées, c'est-à-dire la corruption dans le secteur commercial. Ces lois strictement appliquées sont tout aussi importantes que celles interdisant la corruption de hauts fonctionnaires et d'agents publics. N'oubliez pas que la politique de la Société et le droit local interdisent toute forme de corruption d'une personne dans la conduite des affaires de la Société, que ce soit un fonctionnaire ou une personne privée.

NOUS NOUS CONFORMONS À LA RÉGLEMENTATION COMMERCIALE INTERNATIONALE

En plus d'interdire la corruption de fonctionnaires, la politique de la Société et les lois pertinentes interdisent également la corruption de parties privées. Vous ne devez jamais tenter d'influencer le jugement ou la conduite d'une partie extérieure avec laquelle vous pourriez faire affaire au nom de la Société, par la promesse de cadeaux, paiements ou autres avantages, ni par toute autre mesure d'incitation illicite.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs aux **Relations commerciales avec des entités publiques**, consultables au chapitre 10 des Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales de la Société, sur ourcolgate.com.

La Société respecte toutes les lois en vigueur régissant le commerce international et doit également satisfaire aux réglementations américaines particulières sur les échanges commerciaux partout où nous intervenons.

Les lois relatives aux sanctions commerciales réglementent les importations et les exportations, et peuvent également empêcher la Société de faire des affaires avec certains pays ou certaines personnes ou entités. Avant d'entamer des relations avec un tiers (fournisseur, client, etc.), il convient de vérifier que le tiers ne figure pas sur deux listes de « Parties assujetties à des restrictions » tenues par le gouvernement américain afin de s'assurer que la Société est libre de procéder à la transaction.

La Société n'est pas autorisée à participer à des boycotts étrangers qui ne sont pas approuvés par les États-Unis, et elle est tenue de signaler sans tarder toutes les requêtes qui lui sont adressées concernant de tels boycotts. Toutes ces requêtes doivent être immédiatement communiquées à l'Organisation juridique internationale pour traitement approprié.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs aux **Activités commerciales internationales**, consultables au chapitre 9 des Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales de la Société sur ourcolgate.com.

NOUS RESPECTONS LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES ET LES LOIS SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Colgate respecte la vie privée de ses employés, consommateurs, clients, fournisseurs et autres tiers avec lesquels la Société a une relation d'affaires, et nous traitons donc les données à caractère personnel d'une façon responsable et conformément à toutes les lois relatives à la confidentialité et à la protection des données.

Dans le cadre de leur emploi chez Colgate, les employés peuvent fournir certains renseignements personnels à la Société, tels que l'adresse de leur domicile, leur adresse électronique, des informations sur leur famille pour bénéficier d'avantages sociaux, ainsi que d'autres informations confidentielles.

De même, les consommateurs, par le biais de leurs demandes d'informations sur un produit ou leur participation à des concours parrainés par la Société, peuvent être amenés à communiquer à la Société des données personnelles, telles que leur nom, leur adresse postale ou électronique.

Dans le cours normal de leurs relations d'affaires avec Colgate, les clients, fournisseurs et autres tiers parties peuvent fournir des renseignements personnels, comme leur nom, numéro de téléphone, numéro de télécopieur, adresse postale ou électronique et informations relatives aux cartes de crédit à la Société.

En ce qui concerne l'ensemble de ces informations, la politique de Colgate consiste à :

- Ne recueillir, traiter, utiliser et conserver des données personnelles qu'aux fins pour lesquelles elles nous ont été communiquées, à moins que nous n'ayons obtenu le consentement de les utiliser à d'autres fins, et pour les besoins de la tenue de nos livres et dossiers ;
- Faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger les données à caractère personnel afin d'en empêcher toute divulgation ou utilisation non autorisée ;
- Ne pas partager des données personnelles avec des tiers autres que nos fournisseurs de services qui nous aident dans la gestion de nos affaires et, dans ce cas, seulement si la partie concernée a accepté de se conformer à nos normes de confidentialité et à toutes les lois en vigueur sur la protection de la vie privée ;
- Nous conformer à toutes les lois en vigueur sur la protection de la vie privée.

Les lois relatives à la vie privée et à la protection des données du consommateur sont fréquemment élargies et modifiées. Nous nous attachons à suivre l'évolution de la législation en matière de confidentialité et de protection des données et il est possible qu'à un moment ou à un autre, nous soyons amenés à élaborer des politiques spécifiques à la lumière de ces réformes.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant aux Principes directeurs de la Société relatifs à la [Confidentialité et protection des données](#), consultables au chapitre 11 des Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales de la Société sur ourcolgate.com.

NOUS NOUS CONFORMONS AUX LOIS RÉGISSANT LA CONSERVATION DES DOCUMENTS

De nombreuses lois du monde entier exigent que Colgate conserve certains types de documents (que ce soient des documents physiques ou électroniques) pendant un certain temps. Tout défaut de se conformer à ces exigences peut exposer l'entreprise à l'imposition de lourdes amendes et autres formes de pénalités. Colgate respecte un Programme de gestion des documents qui répond à toutes les exigences légales et réglementaires applicables, satisfait aux besoins de rétention des informations nécessaires à l'activité, et veille à ce que les documents obsolètes ou inutiles et autres documents soient éliminés en bonne et due forme.

Vous êtes tenu de divulguer toutes les informations ou documents pertinents ou nécessaires dans le cadre de tout recours en justice, enquête ou procédure si la loi l'exige. Lors de la réception d'une citation à comparaître, ordonnance du Tribunal ou autre procédure judiciaire nécessitant la divulgation d'informations ou de documents, vous devez en informer l'Organisation juridique internationale, dans les limites autorisées par la loi.

Dans un tel cas, vous devez respecter toutes les instructions données par l'Organisation juridique internationale et conserver tous les documents qui peuvent être concernés par la citation à comparaître, le litige ou l'enquête, quelles que soient les dispositions du Programme de conservation des documents. Vous ne devez en aucun cas détruire ni modifier de tels documents, car leur destruction illégitime pourrait avoir des conséquences graves – notamment entraîner l'application de sanctions civiles et/ou pénales et avoir des répercussions sur l'emploi, tant pour la Société que pour vous-même à titre personnel.

Pour toute question concernant le fait de savoir si un document spécifique se rapporte à une enquête, un contenu ou une assignation, contactez l'Organisation juridique internationale avant de détruire le document en question. Les collaborateurs de Colgate peuvent obtenir des informations supplémentaires en se référant à la « [Politique relative au Programme de gestion des documents](#) ».

Comment déterminer pendant combien de temps il faut conserver des archives de la Société et à quel moment les jeter ?

QUESTION :

Veillez consulter le site de la Société relatif à la gestion des documents à l'adresse OurColgate.com > C-P Sites > The Global Legal Organization and Regulatory > Records Management Program ou vous adresser à votre coordinateur de dossiers local (le cas échéant).

RÉPONSE :

NOUS NE VÉRIFIONS PAS DE CONTRIBUTIONS POLITIQUES

Les fonds ou les actifs de la Société ne peuvent en aucun cas être utilisés pour faire une contribution à un parti politique ou à un candidat, quel que soit le pays ou le niveau de gouvernement. Sont considérées comme des contributions politiques, aussi bien les contributions directes (monétaires) que non monétaires. Les contributions politiques non monétaires incluent l'achat de billets dans le cadre d'une collecte de fonds, le don de produits, le travail bénévole de collaborateurs de Colgate durant leurs heures de travail et l'utilisation des installations de Colgate pour collecter des fonds ou à des fins politiques. Pour toute question concernant une contribution politique envisagée, contactez l'Organisation juridique internationale.

Il est interdit à la Société de rémunérer ou de rembourser l'un de ses collaborateurs ou une personne à laquelle elle est associée (y compris les lobbyistes extérieurs ou autres tiers), directement ou non, de quelque manière que ce soit, au titre de contributions politiques.

Les collaborateurs de Colgate demeurent libres de contribuer, à titre personnel, aux partis ou aux campagnes des candidats de leur choix. Une contribution personnelle relève de la responsabilité et est à la charge de l'individu et ne doit jamais être faite dans l'intention d'aider Colgate ou l'une de ses sociétés en aucune manière.

Comme la plupart des sociétés multinationales, Colgate est membre et verse des cotisations annuelles à un certain nombre d'associations commerciales et industrielles. Pour s'assurer que ces associations commerciales n'utilisent pas les cotisations de Colgate pour faire des contributions politiques, le responsable en chef de l'éthique et de la conformité de Colgate envoie un rappel annuel de notre politique à toutes les associations commerciales américaines dont Colgate est membre à titre payant, et exige que toutes les associations commerciales reçoivent un montant de fonds supérieur à un certain seuil de Colgate participant à un processus de certification annuelle. Pour en savoir plus, veuillez consulter notre [Politique relative aux contributions politiques](#), qui figure dans la section « Our Company » (Notre Société) sur colgatepalmoilive.com.

NOS RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ

La Société s'efforce d'apporter sa contribution à l'humanité.

Chez Colgate, nous utilisons notre expertise dans les domaines de la santé buccodentaire, des soins personnels, des soins à domicile et de la nutrition des animaux de compagnie pour promouvoir la santé et le bien-être dans les communautés partout dans le monde, et pour soutenir les organismes de bienfaisance ayant des objectifs similaires. Nous sommes une entreprise citoyenne dans chaque localité où nous opérons et nous nous occupons de questions de santé importantes, notamment le manque d'eau potable disponible, l'accès aux soins buccodentaires et la propagation des maladies évitables.

NOS CONTRIBUONS AUX COLLECTES DE FONDOS ET AUX ACTIONS BÉNÉVOLES LOCALES

Dans le monde entier, notre objectif est de participer à des projets destinés à améliorer le développement et le bien-être des communautés locales qui nous accueillent. Au nombre de ces projets figurent la participation à des collectes de fonds dans un but caritatif et la prise en charge responsable de l'aide apportée aux personnes en situation de pauvreté, blessées et sans abri en cas de catastrophe nationale. Notre cible principale est constituée par les jeunes, et notamment l'éducation des jeunes gens. Colgate estime que les investissements en faveur des enfants d'aujourd'hui profiteront à tous demain. C'est la raison pour laquelle la Société promeut des programmes de lecture, des initiatives de tutorat, des compétitions sportives et d'autres activités destinées aux jeunes de par le monde. Ces efforts encouragent l'esprit de compétition et développent le goût de la réussite chez les jeunes.

La Société encourage également ses collaborateurs à contribuer, sur leur propre temps, aux activités caritatives de leur choix.

Notre programme Bright Smile Future permet à Colgate d'avoir un effet significatif sur les communautés dans lesquelles nous vivons et menons nos activités.

QUESTION :

Puis-je, à titre bénévole, faire don de mon temps personnel pour participer à une campagne politique locale ?

RÉPONSE :

Oui. Cependant, il est impératif de maintenir une séparation nette entre vos activités politiques et votre travail. La Société ne fait pas de contributions politiques et aucune ressource de la Société (y compris les heures de travail ou le nom de la Société) ne doit être utilisée pour l'exercice de ces activités personnelles.

NOUS TRAVAILLONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS SUR DES QUESTIONS AFFECTANT NOTRE ACTIVITÉ

Notre Société exerce des activités dans plus de 200 pays et territoires. Notre politique consiste à travailler en coopération avec les autorités locales et nationales. De temps à autre, des problèmes susceptibles d'affecter le fonctionnement de nos opérations peuvent survenir. Après un examen attentif, la Société peut faire part aux pouvoirs publics de son avis et de ses recommandations concernant des questions spécifiques, à l'appui de nos objectifs et de nos besoins commerciaux. Toutefois, cela ne devrait jamais être fait sans consultation préalable de votre responsable et de l'Organisation juridique internationale.

NOUS COMBATTONS L'EXPLOITATION ET LE TRAVAIL INHUMAIN

Colgate combat l'utilisation illégale du travail des enfants, l'exploitation des êtres humains et toute autre forme de traitement inacceptable des travailleurs. En outre, la politique de Colgate consiste à ne pas travailler avec des fournisseurs ou prestataires connus pour recourir à des pratiques de travail inhumaines, telles que l'exploitation, les châtiments corporels, les abus, le travail servile et autres formes de mauvais traitements. Colgate ne tolère pas les infractions aux autres lois du travail et si la Société prend connaissance d'une infraction de ce type, celle-ci pourra être considérée comme un motif suffisant pour mettre fin à la relation commerciale.

NOUS DÉMONTRONS NOTRE ATTACHEMENT AUX DROITS UNIVERSELS DE L'HOMME

Colgate s'est de longue date engagée à respecter les droits de l'homme et les droits des travailleurs dans le monde entier, et soutient la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Colgate a également été l'un des membres fondateurs des Principes mondiaux de Sullivan (Global Sullivan Principles). Dans cette perspective, Colgate recherche et travaille avec des partenaires commerciaux qui défendent les principes suivants :

- l'égalité des chances pour tous les employés, à tous les niveaux hiérarchiques, indépendamment de leur race, couleur de peau, religion, sexe, identité sexuelle, origine nationale, appartenance ethnique, âge, orientation sexuelle, invalidité, situation de famille, statut d'ancien combattant ou toute autre caractéristique protégée par la loi ;

- un lieu de travail sain et sûr protégeant la santé humaine et l'environnement ;

- des salaires qui permettent aux employés de satisfaire au moins leurs besoins fondamentaux et des possibilités pour les employés d'améliorer leurs compétences et leurs capacités ; et

- le respect de la liberté d'association des employés et la reconnaissance de tous les droits légaux de se syndiquer et de mener des négociations collectives.

NOS RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT

Un environnement plus propre et plus sain est essentiel pour Colgate, non seulement parce que c'est une bonne chose en soi, mais aussi parce que c'est bon pour les affaires. Nous nous engageons à faire notre part pour aider à préserver les ressources limitées de la Terre et à assurer le bien-être de notre planète pour les générations à venir.

NOUS MILITONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

Chez Colgate, nous faisons preuve de la même détermination vis-à-vis du développement durable qu'à l'égard de tous les autres aspects de nos activités. Colgate a toujours soutenu les principes de développement durable et nos valeurs fondamentales - respect d'autrui, esprit d'équipe et amélioration continue - orientent nos efforts de développement durable. Nous continuons à concentrer nos efforts sur la personne, la performance et la planète. En outre, nous nous engageons à atteindre notre objectif global de développement durable en assurant une croissance régulière et responsable de l'activité de Colgate, dans l'intérêt des personnes que nous desservons, qu'il s'agisse des salariés, des actionnaires, des consommateurs, des clients et des autres parties prenantes à l'échelle mondiale, tout en promouvant le bien-être des générations futures.

Ces dernières années, notre engagement envers le développement durable et la responsabilité sociale s'est intensifié du fait de l'intégration de ces initiatives dans nos opérations commerciales. Cette approche intégrée a renforcé nos initiatives en matière de viabilité et de responsabilité sociale, ainsi que notre performance commerciale, puisqu'elle nous a permis de recruter et de retenir les meilleurs éléments, d'améliorer les relations avec tous nos partenaires et d'offrir de nouvelles possibilités d'innovation. Mais peut-être le plus important, c'est que cet engagement a suscité l'intérêt et la participation du personnel de Colgate dans le monde entier.

Pour en savoir davantage sur le programme et les initiatives de la Société en matière de développement durable, veuillez vous référer à la rubrique « [Développement durable : donner au monde des raisons de sourire](#) » sur [colgatepalmoilive.com](#).

NOUS SAUVEGARDONS ET PROTÉGEONS LA PLANÈTE

La Société s'est engagée à faire sa part pour sauver et préserver les ressources limitées de la Terre. Nos engagements pour la planète portent sur notre consommation d'énergie, nos émissions de carbone, notre consommation d'eau et l'élimination de nos déchets. Il incombe donc à chacun parmi nous de se conformer rigoureusement à la lettre et à l'esprit de la législation et de la réglementation en vigueur en matière d'environnement, ainsi qu'aux politiques publiques dans le cadre desquelles elles s'inscrivent.

Nous encourageons une communication ouverte avec le public et nous entretenons un partenariat actif et productif avec les communautés au sein desquelles nous opérons. Nous continuerons à partager des informations avec les consommateurs au sujet de notre stratégie et de nos programmes en matière d'environnement, et à travailler avec les responsables locaux et d'autres interlocuteurs qui partagent notre souci de protection de l'environnement.

Notre stratégie actuelle, qui consiste à réduire notre empreinte environnementale, demeurera partie intégrante de la production, du conditionnement, de la distribution et de la commercialisation de nos produits.

Les collaborateurs de Colgate peuvent en savoir davantage en se référant à la « [Politique relative à l'environnement, l'hygiène et la sécurité du travail](#) », consultable au chapitre 18 des Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales de la Société sur [ourcolgate.com](#).

NOS RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

34

Nous nous efforçons de servir au mieux les intérêts des actionnaires de la Société et de contribuer au développement de la valeur pour l'actionnaire.

NOUS ASSURONS UNE BONNE GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE POUR PROTÉGER LA VALEUR POUR L'ACTIONNAIRE

Les politiques et programmes de la Société dans le domaine de la gouvernance d'entreprise, dont ce Code de conduite est l'un des piliers, constituent un garde-fou essentiel pour les actionnaires. Ces dernières années, le Congrès des États-Unis, la Commission américaine des valeurs mobilières et des marchés financiers (Securities and Exchange Commission ou SEC), la bourse de New York (New York Stock Exchange ou NYSE) et de nombreuses autres instances de régulation et autorités à travers le monde ont mis en place des freins et contre-poids afin de promouvoir les comportements professionnels déontologiques qui sont, depuis de nombreuses années déjà, des pratiques normales au sein de Colgate. Nos actionnaires bénéficient des services remarquables d'un Conseil d'administration indépendant, constitué d'une majorité d'administrateurs et de comités indépendants qui supervisent les questions d'audit, de rémunération et de gouvernance. Les organigrammes des comités et les principes directeurs fréquemment mis à jour définissent clairement les rôles et les responsabilités des administrateurs, ainsi que les principes de la Société en matière de gouvernance.

Pour en savoir davantage sur le programme de gouvernance d'entreprise de la Société, nous vous invitons à vous reporter aux « [Principes directeurs du Conseil d'administration relatifs aux principales questions de gouvernance de l'entreprise](#) », ainsi qu'aux organigrammes du comité d'audit, du comité des nominations et de gouvernance d'entreprise, du comité du personnel et de l'organisation et du comité des finances de la Société, qui peuvent tous être consultés sur [colgatepalmoive.com](#).

NOUS GÉRONDS DES PROGRAMMES D'AUDIT EFFICACES POUR RENFORCER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS

La qualité, l'intégrité et la transparence des rapports financiers sont considérées comme essentielles pour la Société. Ce souci transparaît dans les politiques et procédures adoptées de longue date par la Société dans ce domaine, et notamment dans l'existence d'un groupe d'audits internes chargé de la surveillance des contrôles financiers dans le monde entier, dans le mandat très large confié à nos commissaires aux comptes et dans la supervision exercée dans ces domaines par le Comité d'audit. Afin d'optimiser l'efficacité de ces ressources, les collaborateurs de Colgate sont tenus de communiquer de manière ouverte et honnête avec les commissaires aux comptes et auditeurs, ainsi qu'avec le Comité d'audit, et d'échanger librement des informations avec eux.

Pour en savoir davantage sur les fonctions essentielles des commissaires aux comptes, des auditeurs et du Comité d'audit de la Société, veuillez vous référer à l'« [Organigramme du Comité d'audit](#) », consultable sur [colgatepalmoive.com](#).

NOUS TENONS LES ACTIONNAIRES INFORMÉS DES PROGRÈS DE LA SOCIÉTÉ

Chaque année, les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale de la Société au cours de laquelle les progrès de celle-ci par rapport à l'année précédente sont examinés et les actionnaires peuvent poser des questions à la direction générale de la Société. Pendant les mois intermédiaires, les actionnaires peuvent se rendre sur le site de la Société, [colgatepalmoive.com](#).

NOTRE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ



Avoir un code de conduite écrit ne suffit pas – respecter les normes de conduite est la responsabilité de tous les collaborateurs de Colgate, et notre comportement personnel doit refléter cet engagement de respect rigoureux de l'éthique.

LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION SONT ESSENTIELLES

En acceptant un emploi chez Colgate, chacun d'entre nous devient responsable du respect de ces normes de conduite, mais également de la législation et de la réglementation en vigueur et des lignes directrices plus détaillées contenues dans les Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales de la Société, ainsi que dans les autres politiques, procédures et directives préparées par notre Société, ses filiales, ses unités d'exploitation et ses divisions. Les cadres ont pour mission de communiquer ces normes aux personnes avec qui ils travaillent, de s'assurer que celles-ci les comprennent et s'y conforment, et de favoriser un climat dans lequel les individus peuvent librement débattre des questions déontologiques et juridiques.

NOUS DISPOSONS DE RESSOURCES INTERNES POUR VOUS AIDER SI VOUS AVEZ BESOIN

DE CONSEILS

Le présent Code ne saurait apporter de réponse définitive à toutes les questions. De ce fait, nous devons nous fier en dernier ressort au bon sens de chacun concernant ce qui est nécessaire pour respecter les normes rigoureuses de la Société, y compris savoir quand demander conseil sur ce qu'il convient de faire. Si vous avez des questions concernant les sujets abordés dans le Code ou si vous avez des doutes sur la meilleure ligne de conduite à adopter dans une situation particulière, veuillez demander conseil comme indiqué ci-dessous.

À QUI DOIS-JE M'ADRESSER SI J'AI BESOIN D'AIDE ?

Mettez-vous en rapport avec un membre de l'Organisation juridique internationale concernant les questions de conformité, ou pour obtenir des conseils ou une assistance sur l'interprétation des lois, des réglementations ou des politiques de la Société y compris le Code et les Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales.

Nous vous invitons à contacter le département international Déontologie et conformité via la ligne d'assistance Ethicsline pour poser des questions, obtenir des conseils sur la façon dont le Code s'applique à une situation particulière ou attirer l'attention sur une infraction potentielle.

Votre représentant local des Ressources humaines est une autre ressource précieuse pour obtenir un avis et des conseils concernant les dilemmes d'ordre éthique.

Entretenez-vous avec votre administrateur ou avec un membre de l'équipe de direction de votre organisation afin de discuter de questions ou préoccupations d'ordre éthique. Si elles ne sont pas en mesure de vous aider, ces personnes vous aiguilleront vers la ressource appropriée. En outre, si vous ne vous sentez pas à l'aise avec votre supérieur hiérarchique, vous pouvez vous adresser aux Ressources humaines ou au département international Déontologie et conformité.

EMPLOYÉ



QUESTIONS
JURIDIQUES



DÉPARTEMENT
INTERNATIONAL
DÉONTOLOGIE
ET CONFORMITÉ



RESSOURCES
HUMAINES



VOTRE SUPÉRIEUR
HIÉRARCHIQUE



QUESTION :

En tant que supérieur hiérarchique, que dois-je faire si un des membres de l'équipe se manifeste et me fait part d'une préoccupation ?

RÉPONSE :

En tant que responsable, vous devez encourager les autres à parler ouvertement et honnêtement et à soulever des problèmes, même ceux délicats. Lorsqu'un membre de l'équipe vous fait part d'un problème ou vous demande de l'aide, vous devez faire preuve d'objectivité, d'ouverture et réagir rapidement. Remerciez ce collaborateur d'avoir montré son engagement envers le respect rigoureux de l'éthique de la Société. Bien que vous puissiez n'être pas préparé(e) à apporter une réponse immédiate au membre de l'équipe, vous avez là une occasion de tirer parti d'autres ressources comme les Ressources humaines, l'Organisation juridique internationale ou le département international Déontologie et conformité pour donner au membre de l'équipe des conseils adéquats.

NOUS FAISONS PART DE NOS PRÉOCCUPATIONS AUX PERSONNES COMPÉTENTES

Si vous avez connaissance d'une infraction au Code, aux Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales ou à d'autres politiques de la Société, ou si vous avez de bonnes raisons de soupçonner qu'une telle infraction a eu lieu, vous devez en informer sur-le-champ votre supérieur hiérarchique, les Ressources humaines, le département international Déontologie et conformité ou l'Organisation juridique internationale. Vous devez également vous sentir tout à fait libre de vous adresser à des niveaux hiérarchiques supérieurs, sans crainte de représailles.

COMMENT PUIS-JE ÊTRE SÛR(E) QU'AUCUNE MESURE NÉGATIVE NE SERA PRISE

À MON ENCONTRE ?

Vous pouvez contacter le département international Déontologie et conformité en utilisant la ligne d'assistance EthicSLine de Colgate-Palmolive.

Toutes les informations communiquées par le biais de la ligne d'assistance EthicSLine sont examinées et, si elles se rapportent au Code, l'affaire est rapidement et soigneusement étudiée par le département international Déontologie et conformité et/ou l'Organisation juridique internationale. Il est essentiel que les personnes signalant un problème s'abstiennent de mener leur propre enquête, car les investigations peuvent impliquer des aspects juridiques complexes. En agissant de votre propre chef, vous pourriez compromettre l'intégrité d'une enquête, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives tant pour vous que pour Colgate.

Les signalements peuvent être faits de façon anonyme lorsque la législation locale le permet, mais nous vous invitons à vous identifier lorsque vous appelez la ligne d'assistance EthicSLine afin de faciliter l'enquête et le suivi. Dans certains pays, le droit en vigueur limite le type d'informations que vous pouvez signaler. Si ces lois s'appliquent à votre situation, un représentant du département international Déontologie et conformité vous renverra vers une personne, au sein de votre unité fonctionnelle, qui pourra vous apporter une assistance en liaison avec votre question ou préoccupation.

Toutefois, n'oubliez pas que si vous souhaitez vous identifier, la Société prendra toutes les mesures requises pour protéger votre identité et les informations que vous communiquerez, et ne divulguera ces informations qu'en cas de nécessité absolue, c'est-à-dire lorsque la divulgation est :

- indispensable pour mener une enquête efficace et prendre des mesures appropriées ; ou
- lorsque le droit en vigueur le requiert.

Un signalement ou une plainte peut contenir des données à caractère personnel. Il peut être nécessaire, pour les besoins de l'enquête concernant une infraction avérée ou soupçonnée, de transférer des données personnelles recueillies dans un pays particulier vers un autre pays, notamment les États-Unis, si la législation locale le permet. Dans ce cas, les données personnelles peuvent être utilisées par des employés de la Société et des entités de Colgate participant aux opérations du département international Déontologie et conformité pour étudier le rapport, mais uniquement durant une période raisonnablement nécessaire à cette fin (et par la suite, ces données personnelles seront détruites ou conservées conformément à la politique de la Société ou au droit en vigueur).

LIGNE D'ASSISTANCE ETHICSLINE



ethics@colpal.com



(800) 778-6080
(appel gratuit depuis
les États-Unis,
le Canada et Porto Rico)
1 - (212) 310-2330
(appel en PCV de partout ailleurs)



Global Ethics & Compliance
Colgate-Palmolive Company
300 Park Ave, 5th Floor
New York, NY 10022



Télécopie
(212) 310-3745



Outil Web

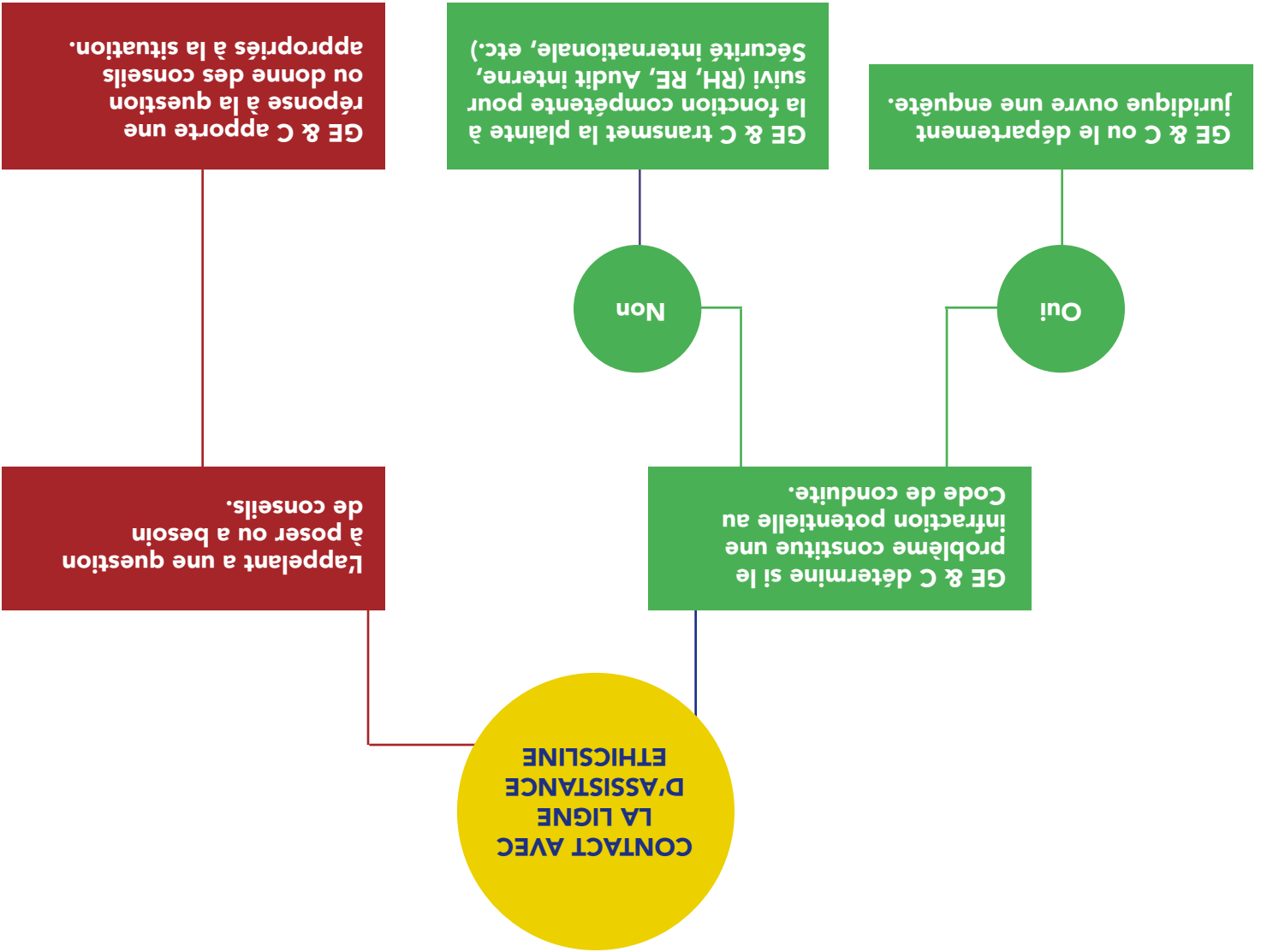
QUESTION :

On m'a fait comprendre que l'on tiendrait compte de ce que je dis mais, récemment, après que je sois allé(e) voir mon supérieur pour lui faire part d'un problème grave, rien ne s'est passé. Que dois-je faire à présent ?

RÉPONSE :

Nous avons tous le devoir de veiller à ce que notre Société entretienne une culture de l'intégrité et de respect rigoureux de l'éthique. Si vous estimez que des mesures nécessaires n'ont pas été prises pour répondre à vos préoccupations, vous disposez d'un certain nombre de ressources supplémentaires. N'hésitez pas à faire remonter l'affaire et manifestez-vous auprès de votre supérieur hiérarchique, des Ressources humaines, de l'Organisation juridique internationale ou du département international de l'Organisation internationale (GE & C). La société appréciera tous les efforts de l'Organisation internationale et conformité (GE & C). La société appréciera tous les efforts que vous entreprendrez pour faire avancer cette affaire.

QUE SE PASSERA-T-IL APRÈS QUE J'AIE CONTACTÉ LA LIGNE D'ASSISTANCE ETHICSLINE ?



Le respect du Code de conduite et des Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales de la Société sera surveillé par le département international Déontologie et conformité. Celui-ci rend compte au Président-Directeur général et au Président du Comité d'audit du Conseil d'administration de Colgate de la mise en place, de l'application et du respect du Code de conduite et des programmes liés.

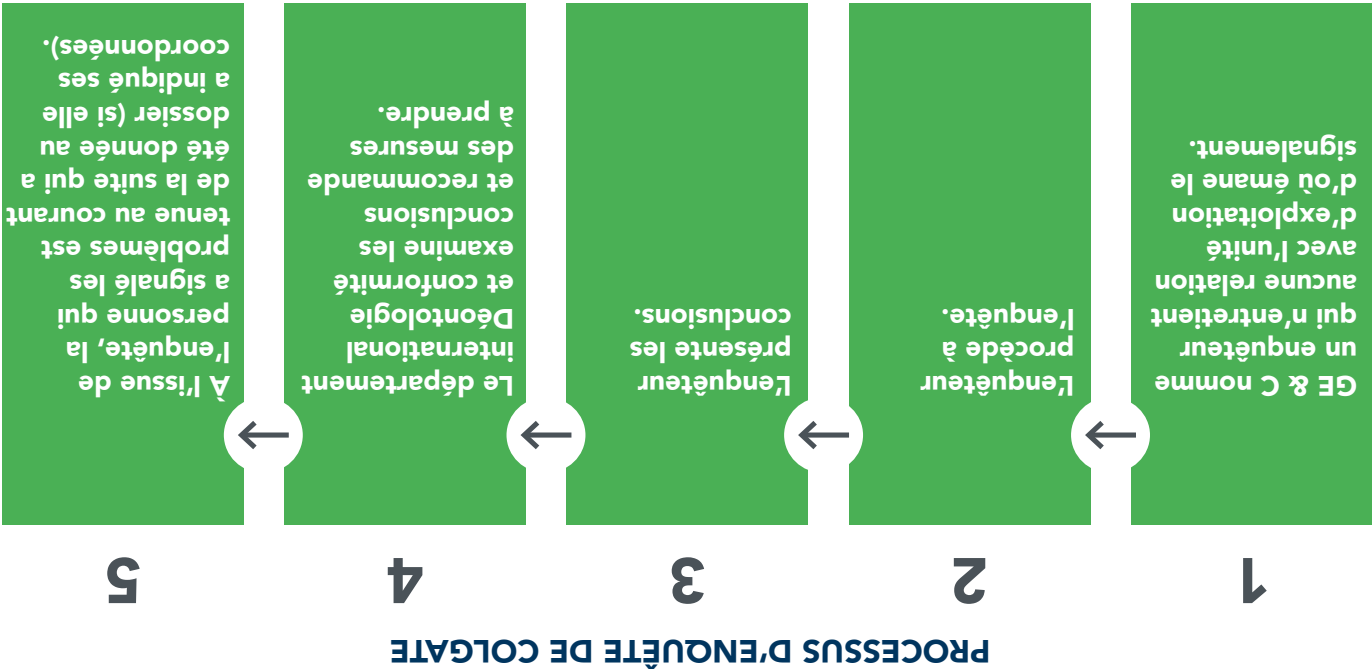
Les informations transmises au département international Déontologie et conformité ou par d'autres canaux sont, le cas échéant, communiquées sur une base confidentielle au Comité d'audit.

Le Code s'applique à toute personne travaillant pour la Société Colgate-Palmolive et ses filiales, y compris les dirigeants, ainsi qu'aux administrateurs et agents de la Société conformément au droit en vigueur. Des exemplaires du Code sont disponibles en ligne sur notre site intranet ainsi que sur notre site Web externe, et doivent être diffusés à tous les tiers autorisés à agir au nom de la Société. Les collaborateurs de Colgate dans le monde entier démontrent leur engagement envers la conformité et les normes éthiques de la Société en participant, chaque année, à la formation au Code et à la procédure de certification qui s'ensuit.

LE CODE S'APPLIQUE À TOUS LES COLLABORATEURS DE COLGATE ET À TOUTES LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES PEUVENT ÊTRE IMPOSÉES

La politique de la Société en matière d'agissements non conformes au Code ou aux Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales est la « tolérance zéro ». C'est-à-dire que, dans le cas d'une infraction constatée, des mesures proportionnées à la nature et à l'envergure de l'infraction seront prises. Nul employé ou cadre n'a autorité, au sein de la Société, pour se permettre une conduite non conforme au présent Code, ni pour autoriser, ordonner, approuver ou tolérer un tel comportement de la part d'une autre personne. En conséquence, la Société s'efforce de prévenir les comportements non conformes au Code ou aux Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales et de mettre fin dès que possible après leur découverte aux conduites de ce type. Les collaborateurs de Colgate contrevenant au Code ou aux Principes directeurs applicables aux pratiques commerciales pourront faire l'objet de sanctions disciplinaires allant jusqu'au licenciement, sous réserve des lois locales.





300 Park Avenue
New York, NY 10022
212-310-2000
www.colgatepalmolive.com